

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2013**

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

101 -	Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (M. le Maire)	4
102 -	Concours des maisons fleuries 2013 - Adoption du règlement - Détermination des récompenses (M. Bousserau)	5
103 -	Agenda 21 de la Ville de Saint-Jean-d'Angély - Validation de la démarche et du programme d'actions 2013-2018 - Candidature à l'appel à reconnaissance nationale (M. Raillard)	7
104 -	Subvention exceptionnelle à la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire (M. Martineaud)	10
105 -	Dénomination de la Maison des associations 19 avenue Port Mahon (M. le Maire)	11

II - FINANCES

201 -	Comptes administratifs et comptes de gestion 2012 (M. Raillard)	21
	<ul style="list-style-type: none">• Ville• Usines relais• Bâtiment Commercial• Thermes• Transports• Eau• Assainissement• Lotissement Vallon du Ponant• Lotissement Les Fontaines du Coi• Zones industrielles• Zone industrielle de la Grenoblerie 2• Zone industrielle de la Grenoblerie 3	
202 -	Affectations du résultat 2012 (M. Raillard)	
	<ul style="list-style-type: none">• Ville• Thermes• Eau	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assainissement ▪ Lotissement Vallon du Ponant ▪ 	
203 -	Budgets supplémentaires 2013 (M. Raillard)	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Usines relais ▪ Bâtiment Commercial ▪ Thermes ▪ Transports ▪ Eau ▪ Assainissement ▪ Lotissement Les Fontaines du Coi ▪ Zones industrielles ▪ Zone industrielle de la Grenoble 2 ▪ Zone industrielle de la Grenoble 3 	

III - CULTURE – TOURISME

301 -	Musée municipal - Conventions de stage universitaire (Mme Ducournau)	38
302 -	Convention Ville de Saint-Jean-d'Angély / Association « Le rideau rouge » (Mme Ducournau)	39

IV - SCOLAIRE

401 -	Réforme des rythmes scolaires - Demande de dérogation (M. le Maire)	40
-------	---	----

V - SPORTS ET ANIMATIONS

501 -	Plan d'eau de Bernouet - Exploitation du snack-bar et du minigolf (Mme Jauneau)	45
502 -	Extension du gymnase Chauvet - Demande de subventions (Mme Jauneau)	45

VI - URBANISME - TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

601 -	Abbaye Royale - Restauration des couvertures et des charpentes - Demande de subventions (M. Castagnet).....	49
602 -	Répartition du produit des amendes de police - Demande de subvention (M. Castagnet).....	53
603 -	Sécurisation du réseau d'alimentation d'eau potable vers Arcadys : convention de servitude avec M. et Mme HAYE (M. Castagnet).....	55
604 -	Renouvellement des réseaux gaz rue Hector Berlioz - Convention de servitude avec GRDF (M. Castagnet)	56
605 -	Diagnostic de l'éclairage public - Demande de subvention (M. Castagnet)	56
606 -	Vente d'un bien communal 40 avenue Port Mahon (M. Castagnet).....	58
607 -	Vente d'un bien communal 68 Faubourg Saint-Eutrope (M. Castagnet)	retirée
608 -	Dénomination de la zone artisanale, commerciale et industrielle de la Grenoble (M. Castagnet)	59
609 -	Création d'itinéraires de randonnée pédestre - Demande de subventions (Mme Jauneau)	59

Date de convocation : 22 mars 2013

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Jacques CASTAGNET, Christelle JAUNEAU, Dany COSIER, Adjoint.

Robert DUPARD, Michèle PINEAU, Hervé BOUCHER-DOIGNEAU, Gilles RAILLARD, Cynthia CARDOSO-CHASSERIAUD, Thierry BOUSSEREAU, Jean-Marie BOISSONNOT, Florence PERRY, Bruno CLARET, Corine CREPOL, Monique PINEAUD, Hénoc CHAUVREAU, Jean-Claude BOURON, Bernard PRABONNAUD, Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Serge CAILLAUD	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Gilles RAILLARD
Christine TAVERNE-GIRARD	donne pouvoir à	Jacques CASTAGNET
Sylvie FORGEARD-GRIGNON	donne pouvoir à	Florence PERRY
Agnès DESLANDES	donne pouvoir à	Michèle TOUCAS-BOUTEAU

Président de séance : Paul-Henri DENIEUIL

Secrétaire de séance : Corine CREPOL

Monsieur le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

M. le Maire : «Bonsoir à tous. Nous allons commencer notre séance du Conseil municipal. Je dois commencer par indiquer que monsieur Caillaud a donné pouvoir à madame Ducournau, monsieur Bordas à monsieur Raillard, madame Taverne-Girard à monsieur Castagnet, madame Deslandes à madame Toucas-Bouteau et madame Forgeard-Grignon a à madame Perry. Malgré ces absences, le quorum est atteint. Je vous propose de désigner ce soir madame Crépol en qualité de secrétaire de séance, qui accepte.

Je désire maintenant vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Jean-François Doussous. Monsieur Doussous est décédé à la suite d'un cancer d'une façon assez rapide et inattendue. Il travaillait aux services techniques de notre collectivité depuis déjà un certain temps. J'ai transmis en votre nom nos condoléances à sa famille et à son frère qui travaille également au sein des services municipaux. Je vous propose donc de respecter une minute de silence en sa mémoire ».

Une minute de silence est respectée en mémoire de Jean-François Doussous

M. le Maire : « Je vous remercie. Je vous propose maintenant d'adopter le procès-verbal de la dernière séance, qui a eu lieu le 7 février 2013. Vous avez pu prendre connaissance de ce document. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je considère donc ce procès-verbal comme adopté ».

M. Bouron : « J'étais absent lors de ce Conseil, je ne me prononcerai donc pas ».

M. le Maire : « Bien, je note que vous ne prenez pas part au vote. Avant d'aborder la question des finances, je voudrais vous dresser le compte-rendu des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal ».

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 10 avril 2008 et 15 septembre 2011 portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la dernière séance du Conseil municipal du 7 février 2013.

Décision N° 511/13 : Prix d'entrée pour le concert « musique symphonique russe » de l'ensemble Josquin des Prés du vendredi 22 mars 2013, fixés comme suit :

- Tarif 1 : places assises sur le côté : 5 €
- Tarif 2 : places assises à compter du 10^{ème} rang : 12 €
- Tarif 4 : places assises devant : 15 €.

MARCHÉS PUBLICS

Marché public de travaux :

Objet : Aménagement du logement de fonction du Camping - Quai de Bernouet

Date : 6 mars 2013

Montant : 25 899,34 €

Attributaire : Entreprise MORELLE - 17400 SAINT-JEAN D'ANGÉLY

Marché public de services :

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des cuisines satellites
Date : 20 mars 2013
Montant : 24 960,00 €
Attributaire : SARL YAC INGENIERIE - 79300 BRESSUIRE

M. le Maire : « Vous pouvez découvrir ces décisions dans le document qui vous a été distribué ».

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 7 février 2013.

M. le Maire : « Nous avons ensuite une première délibération qui concerne les maisons fleuries ».

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ÉDITION 2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT - DÉTERMINATION DES RÉCOMPENSES

Rapporteur : M. Thierry BOUSSEREAU

Placé sous le signe de l'environnement, le concours des maisons fleuries, organisé par la municipalité dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants et les acteurs économiques locaux pour fleurir les jardins, maisons, vitrines commerciales et lieux d'activité professionnelle dans le respect des pratiques du développement durable. Ces initiatives participent à l'embellissement de la ville, à l'amélioration du cadre de vie et au bon accueil des visiteurs et c'est pourquoi il est important de les encourager.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des trois catégories qui sont définies par le règlement du concours, ci-joint, à savoir :

- A : les maisons avec terrain attenant (jardins) ;
- B : les maisons sans terrain attenant (fenêtres, balcons, terrasses et pas de porte...) ;
- C : les vitrines commerciales et lieux d'activité professionnelle.

Les participants au concours sont récompensés par des prix pour une somme totale et maximum de 1 660 € répartie comme suit :

- un cadeau d'une valeur maximum de 130 € pour le gagnant de chaque catégorie ayant pour objet une visite touristique en lien avec la découverte du patrimoine naturel de la France ;
- un cadeau d'une valeur maximum de 30 € pour les trois premiers de chaque catégorie, constitué d'un bouquet floral ou d'une plante achetée chez les commerçants angériens ;
- des cadeaux pour une valeur maximum de 1 000 € répartie entre tous les participants, constitués d'un arbre, arbuste, d'une plante ou d'un outil de jardinage acheté chez les commerçants angériens.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5 960 € comprenant la production de sachets de graines qui seront distribués aux Angériens pour les inciter à concourir, les récompenses pour les participants, les supports d'information et les frais annexes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le règlement du concours ci-joint ;
- de fixer le montant maximum des prix tel que précisé ci-dessus ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Les crédits sont inscrits ce jour au Budget supplémentaire.

M. le Maire : « Il s'agit de l'édition 2013 du concours des maisons fleuries. Je propose à monsieur Bousserau de nous en dire quelques mots ».

M. Bousserau : « Merci Monsieur le Maire. Nous allons pour la deuxième année consécutive organiser le concours des maisons fleuries. Placé sous le signe de l'environnement, le concours des maisons fleuries organisé par la municipalité dans le cadre l'Agenda 21 de la ville de Saint-Jean-d'Angély a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants et les acteurs économiques locaux pour fleurir jardins, maisons, vitrines commerciales et lieux d'activité professionnelle, dans le respect des pratiques du développement durable. Trois catégories sont prévues : les maisons avec terrain attenant, les maisons sans terrain attenant mais avec fenêtres, balcons, terrasses et autres, et les vitrines commerciales ou lieux d'activité professionnelle pour ceux qui n'ont pas de vitrine commerciale. Les participants au concours seront récompensés par un prix dont la somme globale est de 1 660 € répartis comme suit : 130 € pour les gagnants de chaque catégorie, qui leur permettront entre autre d'aller assister à des expositions telles que par exemple l'exposition florale d'Angers ou encore d'aller visiter les jardins du château de Villandry ; un cadeau d'une valeur de 30 € sera également attribué aux trois premiers de chaque catégorie; enfin une somme de 1 000 € sera répartie sur la totalité des participants en bons d'achat d'arbustes, de plantes et autres. Tous ces prix seront évidemment achetés chez des commerçants angériens. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5 960 €. Ce montant comprend les frais concernant la production des sachets de graines qui seront distribués aux Angériens pour les inciter à concourir, les récompenses destinées aux participants, les supports informatiques et les frais annexes. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider ce règlement du concours, de fixer le montant maximum des prix tel que précisé ci-dessus et d'autoriser monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action ».

M. le Maire : « Vous avez le règlement du concours entre les mains. Il faut peut-être préciser que le jury est constitué par trois professionnels en activité ou retraités, par l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme, par trois conseillers municipaux, dont un de l'opposition, ainsi que les responsables des services techniques et des espaces verts, et moi-même ».

M. Bousserau : « Les deux lauréats de l'année dernière appartiennent également au jury ».

M. le Maire : « Tout-à-fait-. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Juste un point de détail administratif. Nous avons mis en place en son temps ce même concours. Il existe donc sans doute une ancienne délibération qu'il conviendrait alors d'annuler pour la remplacer par celle-ci. Il s'agissait du concours des « Maisons fleuries » que nous avons mis en place avec monsieur Moutarde. Monsieur Moutarde est d'ailleurs tout à fait volontaire pour participer au jury aux côtés de monsieur Bousereau ».

M. le Maire : « Très bien. Monsieur Moutarde, qui possède de magnifiques palmiers dans son jardin, sera le bienvenu ».

M. Bousereau : « A ce sujet, il serait bien que les conseillers municipaux qui le peuvent montrent l'exemple en participant à ce concours. Il s'agirait là d'une contribution sympathique ».

Mme Mesnard : « Nous avons pris soin de proposer un élu municipal qui possédait un jardin effectivement très bien fleuri ».

M. le Maire : « Absolument, je peux en témoigner... Nous allons donc voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Je me réjouis de constater qu'il existe une certaine continuité dans les efforts des élus pour avoir une ville correctement fleurie. Nous passons ensuite à l'Agenda 21. Je donne la parole à monsieur Raillard ».

AGENDA 21 DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY VALIDATION DE LA DÉMARCHE ET DU PROGRAMME D' ACTIONS 2013-2018 CANDIDATURE A L'APPEL A RECONNAISSANCE NATIONALE

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Par délibérations des 18 décembre 2008 et 16 décembre 2010, le Conseil municipal a validé l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 à Saint-Jean-d'Angély. Cette démarche, fondée sur la transversalité des approches, vise à interroger l'ensemble des politiques publiques locales au regard des enjeux du développement durable.

D'une manière générale, l'objectif de la démarche est de réussir à concilier la prise en compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour l'ensemble des actions menées au niveau local. Il s'agit de relever les défis du XXI^{ème} siècle et de mieux prendre en compte les objectifs définis lors du Grenelle de l'environnement repris par le cadre de référence national, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ainsi au cours des années 2011 et 2012, l'Agenda 21 de la Ville de Saint-Jean d'Angély s'est construit au fil de 4 grandes étapes : la réalisation d'un diagnostic partagé, la définition d'une stratégie locale, l'élaboration d'un programme d'actions et la création d'outils de suivi et d'évaluation puis la mise en œuvre des actions concrètes sur 5 ans. A chaque phase, les Angériens et les partenaires de la Ville ont été associés pour enrichir et partager la démarche.

Le diagnostic territorial a permis d'identifier les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités offertes à la Ville de Saint-Jean-d'Angély sous le prisme du développement durable. Trois réunions publiques, au cours desquelles ont été organisés douze ateliers de concertation à destination de la population, ont permis de confronter les données statistiques et techniques aux perceptions vécues par les Angériens sur le territoire. Près de 200 Angériens ont pu ainsi apporter leur expérience. Une réunion de restitution, rassemblant près de 100 participants, a exposé la synthèse des enjeux du territoire.

Sur la base de ce travail et de ces temps d'échanges importants, la municipalité a établi sa stratégie pour répondre aux enjeux locaux. Associant partenaires et population à cette étape primordiale lors d'une réunion publique qui a rassemblé près d'une soixantaine de participants, quatre grands enjeux et seize priorités ont été choisis par la municipalité.

Enfin, les actions concrètes à mettre en œuvre pour rendre opérationnelles ces priorités ont été élaborées avec les Angériens lors de trois réunions publiques, rassemblant 120 personnes, au cours desquelles neuf ateliers de concertation ont été animés pour recueillir les idées de chacun.

La concertation et l'association des habitants qui sont au cœur de la démarche de l'Agenda 21 de la Ville, se sont traduites notamment par l'organisation de 8 réunions publiques, de 21 ateliers de concertation, d'une enquête réalisée auprès de la population associant ainsi 480 participants sur l'ensemble de la démarche.

La concertation a permis d'enrichir les échanges et d'aboutir à un programme comportant 55 actions qui déclinent les grands enjeux et les priorités retenues. Ce programme vise ainsi à répondre aux quatre grands enjeux suivants :

- développer économiquement et aménager durablement la ville,
- préserver les milieux, les ressources et lutter contre les pollutions,
- accompagner tous les publics et notamment les plus fragiles,
- sensibiliser et mobiliser tous les habitants aux enjeux du développement durable.

Il doit être mis en œuvre sur une période de 5 ans, de 2013 à 2018 et sera suivi et évalué tout au long de sa mise en place.

A travers la formalisation de son Agenda 21 local, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a pris un engagement fort en faveur du développement durable. Afin de faire valoir les actions mises en place à ce titre, la Ville souhaite répondre à la 8^{ème} session d'appel à reconnaissance "des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux" lancée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) au printemps 2013.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider la stratégie et le programme d'actions définis au regard du diagnostic territorial (documents ci-joints en tiré à part),
- de répondre à l'appel à reconnaissance nationale du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en 2013,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs et utiles à la mise en œuvre opérationnelle de cette démarche.

M. Raillard : « Nous avons pris la décision de vous proposer de poser notre candidature au dispositif de reconnaissance nationale de l'Etat concernant notre Agenda 21. Je vais vous rappeler en quelques mots ce que nous avons fait jusqu'alors. Nous avons lancé ce processus d'Agenda 21 en octobre 2011. Depuis, trois grandes phases se sont déroulées. Nous avons d'abord eu une phase de diagnostic territorial fin 2011-début 2012 en organisant un certain nombre de réunions avec des partenaires institutionnels, mais également le grand public. Trois grandes réunions publiques ont ainsi eu lieu salle Aliénor d'Aquitaine avec douze ateliers de concertation sur le diagnostic territorial. Ensuite, en avril et mai 2012, le comité de pilotage, auquel appartient monsieur Moutarde, a élaboré la stratégie et les priorités qui nous semblaient importantes pour la Ville. Nous avons donc commencé à mettre en place un programme d'actions que nous avons développé de mai 2012 à avril 2013. Là encore, nous avons organisé trois grandes réunions de concertation destinées au grand public ainsi que deux réunions avec des partenaires. Au total, pendant ces trois phases, la concertation a fait l'objet de 8 réunions publiques et 21 ateliers citoyens qui ont réuni environ 480 participants. La prochaine étape de notre action va être le Plan 2013-2018, que nous allons commencer à mettre en œuvre avec une réunion dont je vous parlerai tout à l'heure. Ce plan d'action, tel qu'il figure dans les documents que vous avez reçus, doit faire l'objet d'une approbation du Conseil municipal pour pouvoir être présenté dans le cadre du dossier de reconnaissance nationale de notre Agenda 21. Voilà pourquoi je vous propose à la fois de valider le plan d'action et de déposer notre candidature au dispositif de reconnaissance nationale des Agendas 21 français ».

M. le Maire : « Sous l'auspice de la Ministre chargée du Développement durable et de l'Écologie... Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? »

M. Chauvreau : « Je n'ai pas de question mais juste une remarque. Je trouve que l'Agenda 21 est un outil intéressant et pertinent pour une commune de la taille de Saint-Jean-d'Angély. En revanche, je pense qu'il manque une partie chiffrée dans cette proposition. On ne voit pas apparaître de chiffres de financement. On discerne bien les objectifs, on voit bien les indicateurs, mais pas de chiffres. J'ai le sentiment que l'on assiste là à une opération confuse dont on ne cible pas vraiment la destination. Par exemple, en ce qui concerne l'action municipale en faveur de l'implantation du centre pénitentiaire, qui reste la première priorité, je ne vois pas en quoi l'Agenda 21 va susciter ou inciter nos partenaires dans cette voie. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération ».

M. le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Dans une démarche participative comme celle de l'Agenda 21, monsieur Chauvreau a tout-à-fait raison en ce sens, on attribue un budget. Et ce sont les participants à cette démarche qui décident des actions à mettre en œuvre, celles qui leur paraissent les plus pertinentes dans le cadre du budget qu'ils ont à leur disposition. Les élus ne font qu'entériner les décisions. La démocratie participative consiste à déléguer une partie de la décision sur une partie du budget aux

citoyens de la Ville. Il est vrai que cela pourrait très utilement compléter la démarche de l'Agenda 21 ».

M. Raillard : « Il y a plusieurs démarches, plusieurs possibilités d'action. Vous décrivez un scénario, il y en existe d'autres et nous avons opté pour une approche différente. Nous souhaitons que l'ensemble des actions, des priorités de la Ville, de manière transversale, soient empreintes du sceau du développement durable. Qu'il s'agisse de l'emploi dans le cas de Fontenet, de l'écologie ou du social, nous avons déjà des actions en cours sur l'ensemble de ces domaines. Simplement, nous avons souhaité que chacun des grands projets comme chacune des actions de la vie et des décisions de tous les jours de la municipalité, s'imprègne de cet Agenda 21. Cela concerne chacune des actions que nous mettons en place. Par exemple, dans le cas du quartier Voyer, qui est un grand projet, nous décidons non pas d'en faire un simple projet de développement économique ou de logements mais de réaliser un éco-quartier. De même, lorsque nous décidons de faire de la concertation, c'est en soi du développement durable. Nous voulons agir de manière responsable pour que dans les dix ou quinze ans qui viennent, chacun des agents, dans sa vie de tous les jours, ait une conscience et un réflexe « Agenda 21 ». Il s'agit donc d'une approche quelque peu différente qui nous paraît plus fondamentale parce qu'elle permet d'irriguer et donner une capillarité à l'Agenda 21 dans l'ensemble de nos politiques ».

M. le Maire : «Merci. Je voudrais juste ajouter que cette démarche débutée il y a plus de deux ans nous permet de situer pratiquement toutes nos actions dans le cadre du plan d'action de l'Agenda 21. Cela nous motive pour aller dans un sens qui nous paraît être utile pour les générations futures. Nous allons mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a une abstention. Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

M. Raillard : «Je voudrais vous informer qu'une prochaine réunion publique se tiendra le lundi 29 avril 2013 à 19h00 à l'Abbaye Royale. Le plan d'action que vous venez d'approuver y sera présenté aux Angériens ».

M. le Maire : « Dans ce plan d'action, un certain nombre de points ont été très fortement suscités par les Angériens. Ils vont donc reconnaître certains thèmes qui ont été pris en considération. Monsieur Martineaud va maintenant prendre la parole ».

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Rapporteur : M. Didier MARTINEAUD

La 416^{ème} section des Médaillés Militaires du canton de Saint-Jean d'Angély participe à toutes les cérémonies patriotiques sur notre commune afin d'honorer la France, de cultiver un devoir de mémoire et de le transmettre aux générations nouvelles.

Leur drapeau, qui date de plus de 30 ans, est en très mauvais état. Il convient de le remplacer.

La confection d'un nouveau drapeau et de ses accessoires (baudrier et 2 cravates) s'élève à 1 411,00 euros TTC. L'association ne peut prendre en charge à elle seule cette acquisition car son budget ne le lui permet pas. C'est pourquoi le Président de la section sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle auprès des communes du canton de Saint-Jean-d'Angély et du Conseil général de la Charente-Maritime.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100,00 € à la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour au Budget Supplémentaire.

M. Martineaud : « Les Médaillés militaires de Saint-Jean-d'Angély participent à toutes les cérémonies patriotiques avec leur président et leur drapeau. Ce drapeau a désormais plus de trente ans et est en mauvais état. Il a donc été décidé de le remplacer. Le coût global est d'environ 1 400 €. Ils ont donc, entre autres, sollicité la ville de Saint-Jean-d'Angély pour une participation financière. Il est donc proposé d'accorder aux Médaillés militaires une subvention de 100 € ».

M. le Maire : « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité »

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. Martineaud : « Merci pour eux ».

M. le Maire : « Nous abordons ensuite un point qui concerne la dénomination de la Maison des associations située avenue Port Mahon ».

DÉNOMINATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS 19 AVENUE PORT MAHON

Rapporteur : M. le Maire

La démolition de l'ancien garage des pompiers et la nécessité de réduire le parc immobilier de la commune ont conduit à regrouper 12 associations angériennes dans les locaux situés au 19 avenue Port Mahon qu'il convient aujourd'hui de dénommer.

Ainsi que vous le savez, Monsieur Jean-Claude PINAULT est décédé en 2012. Il fut conseiller municipal sous la mandature de Monsieur Jacques RICHARD, aux côtés du docteur BERNARD, Adjoint aux sports.

Pendant quarante ans, il a impulsé la vie associative locale, animé par un seul objectif, celui de rassembler toutes les bonnes volontés autour de projets fédérateurs et d'intérêt public.

C'est ainsi qu'il a créé Radio-Benèze qui dans la décennie 80 était écoutée quotidiennement par des milliers d'Angériens, participé au développement de pratiques sportives telles que le tennis, le basket-ball et le canoë-kayak dont il est également le créateur du club angérien. Chargé de mission auprès du Conseil Angérien de la Vie Associative (CAVA), il a participé à la création du camping municipal, du plan d'eau de Bernouet, animé la Fête des guinguettes du 14 juillet et le Festival d'automne, tout en cultivant sa passion pour la musique depuis l'adolescence.

Pour son dévouement exceptionnel au service des autres et le sens du bénévolat qu'il a fortement développé, il a reçu en 2011 le Prix Servir du Rotary Club.

Afin de consacrer sa mémoire et en accord avec la famille, il est proposé au Conseil municipal de dénommer le bâtiment situé au 19 avenue Port Mahon « Maison des Associations Jean-Claude PINAULT ».

M. le Maire : « Nous avons essayé de réhabiliter le bâtiment de l'avenue Port Mahon, qui était précédemment occupé par le Centre socio-culturel. Nous avons ensuite réaffecté ces locaux à différentes associations telles des associations culturelles, de jumelage, de Médaillés militaires... Certains garages ont été utilisés pour la police municipale. Même s'il reste quelques travaux à faire, cet ensemble est globalement rénové et nous aimerions lui apporter une dénomination un peu plus signifiante que simplement « Maison des associations ». Nous voudrions donc vous proposer de lui donner le nom de «Maison des associations Jean-Claude Pinault ». La plupart d'entre vous avez connu Jean-Claude Pinault, qui nous a quittés il y a maintenant un an. Il a été élu conseiller municipal sous la mandature de monsieur Richard. Il était au côté du docteur Bernard qui était adjoint aux sports. Pendant quarante ans, il a œuvré sur le plan associatif, aussi bien dans le domaine du sport, dans le domaine culturel, dans le domaine de la musique... Ce serait donc une très belle reconnaissance que d'attribuer son nom à cette Maison des associations. Avez-vous des remarques à formuler sur ce sujet ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Cela n'a rien à voir avec la personnalité de monsieur Jean-Claude Pinault, mais nous nous abstenons sur cette délibération parce que nous n'oublions pas que ce bâtiment était un centre social avec 350 adhérents, que nous avons désapprouvé et que nous continuons à désapprouver le fait qu'il n'y ait plus de centre social à Saint-Jean-d'Angély. Nous nous abstenons donc sur cette délibération ».

M. le Maire : « Merci. Il y a d'autres remarques ? Monsieur Bouron ? »

M. Bouron : « Même si je souscris pleinement à l'intervention de madame Mesnard, je voterai tout de même la délibération en mémoire de mon ami d'enfance puisque nous avons été élevés pendant plus de vingt ans dans la même rue et que nous avons également été ensemble conseillers municipaux de monsieur Jacques Richard ».

M. le Maire : « Merci. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée avec cinq abstentions ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24)

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 5

M. le Maire : « Je vais maintenant donner la parole à monsieur Raillard, qui va la garder pendant un certain temps... »

M. Raillard : « Vous êtes désormais habitués au nouveau processus qui consiste à vous faire voter un budget primitif au mois de décembre. Une fois connus les résultats de l'année précédente, à savoir ici l'année 2012, nous vous proposons la présentation et le vote du compte administratif 2012 ainsi que les comptes de gestion 2012 et, dans la foulée, le budget supplémentaire 2013.

Je vous présenterai successivement le budget de la Ville et ensuite l'ensemble des budgets annexes. Nous procéderons aux votes à la fin de la présentation, si vous en êtes d'accord.

En ce qui concerne tout d'abord le compte administratif de la Ville, en fonctionnement, il y avait eu en début d'année 2012 la reprise des résultats 2011 pour 1 061 000 €. L'exercice 2012 fait apparaître des recettes de 9 786 000 € et des dépenses de 8 473 000 €, soit un résultat de l'exercice 2012 de 1 313 000 €, donc un excédent global dudit exercice de 2 375 000 €. En investissement, le résultat reporté en 2011 sur 2012 était de moins 1 510 000 €, avec des réalisations suivantes : des recettes de 4 301 000 €, des dépenses de 4 756 000 €, soit un résultat de l'exercice en investissement de moins 456 000 € mais des restes à réaliser sur 2013 avec 1 406 000 € en recettes et 920 000 € en dépenses, soit un résultat sur les restes à réaliser de 486 000 €. Au total, nous avons un besoin de financement de l'investissement par la section de fonctionnement de 1 480 000 €. L'affectation du résultat est donc un excédent global de fonctionnement de 2 374 859 €, un besoin de financement de l'investissement de 1 480 357 €, soit un excédent final de clôture 2012 de 894 502 €. Il faudra que nous votions tout à l'heure sur l'affectation de ce résultat. Nous avons indiqué à l'époque du vote du budget primitif que l'excédent de résultat risquait d'être aux alentours de 700 000 €. Un certain nombre de bonnes nouvelles, que je vous commenterai tout à l'heure, fait que ce résultat avoisine plus les 900 000 € que les 700 000 €. En termes de réalisations 2012, en ce qui concerne la culture, 135 000 € ont été investis dans l'éclairage de la cour de l'Abbaye et un certain nombre d'actions d'amélioration de l'accessibilité du musée à différents types de handicap, avec notamment une porte automatique et des équipements de médiation pour malvoyants. En travaux et équipements pour l'urbanisme, l'environnement, la voirie et les bâtiments, il y a 1 989 000 € avec des travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie. On retrouve l'Agenda 21 partout, je le dis là à monsieur Chauveau et madame Mesnard par rapport aux remarques qui ont pu être faites tout à l'heure. Quand on parle de handicap, il s'agit d'une volonté transversale dans l'ensemble de nos travaux de considérer cela comme une priorité et de ne pas attendre 2015 voire 2017 comme on en parle aujourd'hui. C'est aussi au nom de l'Agenda 21 que nous désirons faire avancer ce genre de dossier, qu'il s'agisse donc d'accessibilité ou d'économie d'énergie. Cela concerne, en 2012, les écoles, le bâtiment de l'Hôtel de ville, le gymnase Chauvet, les Bénédictines. De la même manière, une partie de l'investissement concerne la réfection du réseau routier et des trottoirs. Pour les trottoirs, on retrouve une amélioration de l'accessibilité aux handicapés moteurs avec la réfection des bandes abaissées pour traverser les rues. Toujours dans l'entretien du réseau routier, vous retrouvez la rue des Jacobins qui a été très largement modifiée et améliorée. En urbanisme, nous avons procédé à l'aménagement des nouveaux locaux de la police municipale. En acquisition de matériel, nous avons acheté de nouveaux véhicules dont un notamment à énergie électrique. Nous privilégions ce genre de choix dès qu'il est techniquement possible de le faire. Dans le cas de la police, il nous a fallu acquérir un véhicule à moteur thermique pour des raisons à la fois de disponibilité du véhicule et du nombre de kilomètres. En revanche, vous pouvez relever notre implication « Agenda 21 » en ce qui concerne l'aspirateur à feuilles ou bien encore l'ouvrage de régulation des eaux pluviales ».

M. le Maire : « La voiture est une Mia ».

M. Raillard : « Absolument. Pour l'administration générale, nous avons 52 000 €. Nous avons mis là en avant le fait qu'il y ait un nouveau site internet ainsi que l'achat de matériel informatique, pour l'essentiel. En sports et animations, il y a 514 000 € avec la rénovation de la salle du Coi, la salle de musculation et la salle rythmique, ainsi qu'une sur-toiture et des filets de protection afin d'éviter que les ballons n'aillent casser les vitres au plafond. Nous avons également procédé à l'agrandissement du CREF, la Maison du water-polo, avec la création de vestiaires hommes et femmes, et la réalisation des guichets du stade. Dans les travaux d'équipements pour les sports et l'animation toujours, nous trouvons notamment la poursuite de l'amélioration du plan d'eau avec remplacement des chalets d'accueil, la piscine extérieure, l'aménagement des berges, le ponton, l'engazonnement et le parcours de santé, le tout pour 308 000 €. Dans le domaine scolaire ont été affectés 414 000 € pour notamment des travaux sur les bâtiments. Il y a eu la fin de l'extension des travaux de l'école Régnaud pour 80 000 €, le remplacement des huisseries à l'école Lair 2 pour 110 000 €, des travaux informatiques et la toiture de l'école Gambetta pour 115 000 € et des travaux de peinture à l'école du Manoir pour un montant plus faible. L'ensemble de ces travaux a coûté 375 000 €. Il y a également eu des acquisitions de mobilier et de matériel informatique pour 39 000 €. Du côté du développement économique, nous avons un investissement de 202 000 €. Il s'agit pour l'essentiel de la démolition de l'ex-atelier du SDIS pour 59 000 €, l'étude pré-opérationnelle du quartier Voyer pour 63 000 € ainsi que l'acquisition pour 78 000 € de la maison à pans de bois située rue de la Grosse Horloge. Dans le domaine social, nous pouvons relever l'acquisition et des travaux concernant le bâtiment qui a été mis à disposition des Restos du Cœur, soit un achat de 52 000 € et des travaux de 11 000 € pour un total de 63 000 €. Il s'agit d'un superbe bâtiment qui est très bien aménagé et utilisé. En ce qui concerne maintenant le fonctionnement pour 2012, les dépenses réelles ont été de 7 914 000 €. Il y a quelques écritures d'ordre. Je ne vais pas trop rentrer dans le détail de celles-ci. Il s'agit d'écritures comptables pour l'essentiel, notamment des cessions comme le solde de l'Office du Tourisme ou encore le bâtiment Streff à l'Aumônerie, le tout pour 558 000 €. Les dépenses de fonctionnement sont donc en baisse de 5,5%. Les recettes réelles s'élèvent à 9 774 000 €. Il y a peu d'écritures d'ordre, 12 000 €, soit un total en baisse de 3,3%. Les recettes baissent donc également, mais un peu moins que les dépenses. Nous allons observer le détail des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses à caractère général ont progressé de 8%, les charges de personnel de 4,8% alors que les charges de gestion courante ont baissé de 26%, 1 051 000 € au lieu de 1 425 000 €. Les charges financières ont baissé de 2,6 % et les autres charges ont doublé, mais sur un très petit montant, aux environs de 22 000 €. La répartition de ces dépenses réelles de fonctionnement se fait comme suit : 58% pour le personnel, 24% pour les charges à caractère général, 3% pour les charges de gestion courante et 5% pour les charges financières. En ce qui concerne maintenant le budget supplémentaire, nous passons à 2013. Nous reprenons le résultat de l'exercice 2012, qui est de 894 502 €. Je voudrais apporter là un petit commentaire. Nous avons amélioré effectivement les recettes fiscales de 200 000 €. Il s'agit de la DGF et de la fiscalité supplémentaire ».

M. le Maire : « Est-ce que l'on peut ouvrir le débat sur le budget maintenant ? »

M. Raillard : « Non, je préfère que l'on n'ait qu'un seul débat tout à l'heure ».

M. le Maire : « Je vous laisse donc terminer votre présentation ».

M. Raillard : « En fonctionnement, reprise du résultat, la fiscalité 2013 révèle une amélioration de 55 000 € par rapport à ce qui avait été voté au budget primitif, qui provient d'un produit fiscal de 90 000 € de mieux que ce que nous avons voté en décembre. Il s'agit de ce qui s'appelle l'enrichissement des bases fiscales. Vous aviez voté sur un maintien de la pression fiscale, c'est-à-dire les taux de fiscalité. Nous avons entériné le taux de hausse voté par le Parlement en ce qui concerne l'accroissement des bases de 1,8%. Il y a eu en fait un enrichissement des bases par ailleurs de l'ordre

de 1,7%, ce qui fait qu'au total, le produit fiscal augmente de 3,5%. Une partie est liée à la loi de finances, l'autre partie à l'enrichissement des bases, c'est-à-dire que plus de monde paie de la Taxe d'habitation ou du Foncier bâti... Les recettes fiscales foncières de la Ville augmentent donc de 90 000 €. A l'inverse, certaines compensations de l'Etat que nous pensions stables par rapport à 2012 sont en fait en baisse de 24 000 €. Au total, la fiscalité s'améliore de 55 000 € par rapport au vote du budget primitif ».

Propos inaudibles

M. Raillard : « Je n'ai pas mis tous les chiffres. Il y a effectivement d'autres chiffres moins importants que les 11 000 €, que ne n'ai pas repris là. Mais le total est bien de 55 000 €, à part la DGF, de moins 11 000 €, qui apparaît sur une ligne séparée ».

M. le Maire : « Pour la DGF, il s'agit d'une déception par rapport à nos projections ».

M. Raillard : « Oui, nous avons prévu 11 000 € de plus, c'est-à-dire le montant de 2012, alors que celui-ci baisse de 11 000 €. Ce n'est pas énorme, mais il s'agit néanmoins d'une baisse. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous avez voté tout à l'heure une subvention de 100 € à une association. La contribution du SDIS baisse de 8 460 €. Plusieurs critères interviennent pour calculer le montant de cette contribution. Il y a la population mais également les interventions de l'année précédente. Notre contribution baissera ainsi en 2013 de 8 460 € par rapport à 2012, et donc par rapport au budget primitif. C'est une bonne nouvelle. En ce qui concerne l'entretien des bâtiments, il s'agit de la Maison des associations Jean-Claude Pinault où il y a des travaux de peinture à faire pour 5 000 €. Nous avons également le concours des Maisons fleuries pour lequel vous venez de voter un budget de 5 960 € et une amélioration des comptes des budgets annexes qui nous permet de baisser la subvention du budget Ville à ces budgets annexes de 34 000 €, soit au total une baisse des dépenses de fonctionnement par rapport primitif de 31 000 €. En investissement, nous allons réduire l'emprunt, comme nous l'avons d'ailleurs annoncé en décembre, de 700 000 €. Il passera donc de 1 700 000 € à 1 000 000 €. Nous avons une légère baisse de la taxe d'aménagement de 7 300 €. A l'inverse, la subvention Adour-Garonne s'améliore de 13 000 € ainsi que celle de l'ADEME qui s'élève à 8 500 €. Nous allons donc baisser les recettes d'investissement, essentiellement du fait de la réduction d'emprunts, pour un total de 685 000 €. En ce qui concerne l'emprunt, nous avons inscrit 1 700 000 € au budget primitif mais nous n'emprunterons que 1 000 000 € compte tenu de ce que je viens de vous exposer. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous avons des travaux d'équipement pour 162 000 €, en plus de ce que vous avez voté au budget primitif. Il y a le diagnostic de l'éclairage public pour 22 000 €. Nous allons procéder à un diagnostic sur l'ensemble de notre éclairage public. Vous savez que nous dépensons à peu près 80 000 € par an pour l'éclairage des rues. Nous allons tenter de savoir de quelle manière et quel type d'investissement il faut engager pour réduire ces dépenses de 80 000 € par an. Nous acquerrons une troisième balayeuse pour 80 000 €, dépenserons 25 000 € pour la signalétique du Plan d'eau si nous votons tout à l'heure la délibération que nous présentera madame Jauneau. Nous allons également consacrer 10 000 € à des travaux d'accessibilité et 25 000 € aux rideaux du salon d'honneur pour éviter qu'ils ne tombent en poussière avant que l'on ne les change. Il reste un solde que nous versons en dépenses imprévues d'investissement de 133 000 €, soit une capacité d'investissement non encore fléchée sur des projets concrets à ce stade. En synthèse du budget supplémentaire, on peut donc noter une augmentation des investissements de 162 000 € par rapport au budget primitif, une réduction de l'emprunt de 700 000 € par rapport au budget primitif et au total, un endettement qui va représenter 6,3 années de capacité d'autofinancement, ce qui représente un bon chiffre par rapport au maximum que l'on s'autorise à 8 années de CAF. Je voudrais maintenant dire quelques mots concernant l'évolution de Dexia. Avant 2011 existait Dexia Crédit Local de France, banque

unique qui finançait toutes les collectivités territoriales. A partir de 2011, DCL, Dexia Crédit Local, s'est occupé des nouveaux contrats et sa filiale DMA, Dexia Municipal Agency, a géré les refinancements des anciennes dettes de Dexia. Pour simplifier le tout, aujourd'hui, la dette chez Dexia est traitée par trois entités. Il y a les vieux contrats, contrats existants qui sont gérés jusqu'à leur extinction par DCL. Les nouveaux emprunts seront traités par la SFIL, Société de Financement Local, à condition qu'il y ait une restructuration des emprunts anciens. Il n'y aura donc pas de nouveaux prêts s'il n'y a pas à la clef un refinancement d'un ancien prêt Dexia. Enfin, il existe la filiale CFFIL, Caisse Française de Financement Local, qui reprend les anciens emprunts refinancés par DMA l'année précédente. Tout cela n'est pas très simple... »

M. le Maire : « Merci. Il serait temps de s'occuper de simplifier nos profils administratifs... »

M. Raillard : « Quand bien même voudrait-on emprunter chez Dexia, on ne le peut plus, sauf à le faire en même temps que l'on restructurerait un emprunt existant. Désirez-vous ouvrir à ce stade un débat pour le budget Ville ? »

M. le Maire : « Oui, nous allons donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Monsieur Bouron ? »

M. Bouron : « J'ai juste quelques remarques à formuler car nous avons déjà débattu au moins lors de deux séances du travail sur le budget 2013. Sur le compte 2012, je voudrais faire une remarque sur les excédents. En 2010, nous avons 1 300 000 € d'excédents, 1 061 000 € en 2011 et 894 000 € en 2012, mais avec un produit exceptionnel de 190 000 €, ce qui veut dire que si on enlève ce chiffre, le montant se porterait à 700 000 €. Cela signifie que l'on perd 300 000 € d'excédents tous les ans depuis 2010 ».

M. le Maire : « Les années précédentes, nous avons aussi des produits exceptionnels. Si vous les enlevez une année, il faut également le faire pour les deux autres ».

M. Bouron : « Pas à hauteur de 190 000 €. Cela veut dire qu'aujourd'hui, avec 894 000 €, l'excédent est inférieur à l'annuité du capital de la dette, qui est de 910 000 € cette année et prévu à 950 000 € l'année prochaine. Par ailleurs, les charges de personnel, nous l'avons déjà bien souligné, représentent donc bien 55% des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui nous paraît élevé. Enfin, ma troisième remarque sur le compte porte sur les restes à réaliser. Sur 1 407 000 €, vous avez 774 000 € de cessions, ce qui représente plus de 55%. Cela nous paraît évidemment important. Sur le budget, les bases sont effectivement mieux que l'année dernière. En effet, si l'on enlevait l'augmentation des bases de par la loi de finances, nous avons des progressions négatives, ce qui signifiait une régression. Cette année, si on enlève la loi de finances, même si les chiffres ne sont pas extraordinaires, c'est tout de même mieux et cela procure effectivement 90 000 €, malheureusement diminués d'une perte de DGF de 11 000 € et des compensations, pour la deuxième année consécutive, presque à la même hauteur, 27 000 € l'année dernière, 24 000 € cette année. Cela signifie que nous perdons 35 000 €, ce qui correspond à peu près à la diminution des amortissements ou encore à la diminution des subventions des budgets annexes. Enfin, en ce qui concerne les emprunts, nous avons 1 530 000 € en 2011, 1 250 000 € en 2012, 1 000 000 € en 2013, toujours supérieurs à l'annuité en capital... Vous réduisez à notre avis d'année en année les capacités d'emprunt de la Ville. Si les recettes diminuent, la CAF augmentera. Vous le savez, on peut s'attendre à une diminution des dotations de l'Etat pour les années 2014 à 2015. Le futur maire, en 2014, devra obligatoirement et diminuer les dépenses de fonctionnement, et réduire la voilure de l'investissement, si je puis m'exprimer ainsi, et peut-être même augmenter les taux de fiscalité. Nous avons donc des inquiétudes en fonction des lois de finances qui nous parviendront en 2014 ».

M. le Maire : « Merci ».

M. Raillard : « Je voudrais réagir sur votre dernier point, à savoir la prévision de la baisse des dotations de l'Etat. Effectivement, globalement au niveau national, le Premier ministre a annoncé deux baisses consécutives en 2014 et 2015 de 750 000 000 € par an pour les collectivités locales. On peut simplement espérer que par un certain nombre de mécanismes de péréquation, les communes rurales ou les villes centres de territoires ruraux soient moins touchées, voire pas du tout, par ces décisions. Sinon, la perspective qui est dans l'ordre des choses, et déjà depuis cinq ans, est qu'il n'y aura pas d'amélioration, au mieux une stabilité, et peut-être des baisses. Si celles-ci sont de l'ordre de 10 à 20 000 €, cela restera gérable, mais si les chiffres indiqués par le Premier ministre se confirment, nous serons obligés d'envisager d'autres scénarios que ceux qui sont les nôtres jusqu'à présent ».

M. Bouron : « J'ai toujours entendu parler de péréquation, mais les plus riches ne veulent jamais donner aux plus pauvres ».

M. Raillard : « Sauf si la loi le décide pour les dotations de l'Etat ».

M. le Maire : « Sur ce point, nous sommes certainement tous d'accord. Nous sommes dans des systèmes extrêmement contraints. C'est vrai pour le budget de la Ville, ça l'est également pour le budget du Pays des Vals de Saintonge, celui du Département et sans doute celui de la Région, sans parler du budget de l'Etat. La conjoncture est très difficile et nous oblige à être extrêmement vigilants sur les dépenses, d'abord de fonctionnement, mais aussi d'investissement. Monsieur Castagnet ? ».

M. Castagnet : « Je voudrais juste dire que la Commission communale des impôts directs s'est réunie cette semaine. Elle a décidé pour l'année prochaine un certain nombre d'augmentations des bases du même genre que celles qui ont été citées tout à l'heure ».

M. le Maire : « Oui, il s'agit de la révision annuelle des bases. Il existe également un projet national de revalorisation des bases ».

M. Castagnet : « Oui, c'est autre chose, à savoir la modification de toutes les bases au niveau national ».

M. le Maire : « Cela n'annonce hélas pas forcément de très bonnes nouvelles pour les Angériens. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Je crois que monsieur Bouron a bien résumé la situation budgétaire de la Ville, les marges de manœuvres se réduisent de plus en plus. Ainsi qu'il l'a noté, l'excédent 2012 a chuté de 400 000 € depuis 2010, et il aurait été beaucoup moins important si vous n'aviez pas eu la possibilité de récupérer les 190 000 € des budgets annexes du lotissement du Vallon du Ponant et des zones industrielles, qui étaient des opérations bénéficiaires liées à l'excellente gestion de votre prédécesseur. Il est donc probable que l'excédent de l'année 2013, ainsi que l'a dit monsieur Bouron, soit encore plus faible et va déséquilibrer le budget 2014. Vous l'avez souligné, la situation est de plus en plus difficile. Je comprends donc mieux l'empressement que vous aviez à vendre les biens immobiliers de la Ville pour boucler le budget. Soit. C'est une solution, mais pour quoi faire ? Si l'on prend le risque de vendre le patrimoine de la Ville, c'est pour faire des choix qui vont dans le sens du développement de la Commune et des Angériens. Je crois que là est le fond du problème. En

fonctionnement par exemple, depuis 2008, vous avez fait le choix de dépenser, je l'ai compté car je tiens un tableau très précis, plus de 400 000 € d'études, si l'on tient compte de celles qui sont présentées aujourd'hui. Il s'agit d'études, cabinets de consultants. Dans le même temps, vous avez supprimé 350 000 € aux associations qui sont, je le pense très sincèrement, des acteurs importants d'une dynamique de ville. Vous avez également supprimé le Salon du livre, le Carnaval, le Centre social, les Déamfabulations, autant de manifestations qui animaient notre cité et qui ont disparu. En investissement, vous avez fait le choix de dépenser plus de 500 000 € dans les parkings, les horodateurs, le centre piétonnier. Dans le même temps, vous n'avez fait aucun investissement productif pour l'avenir de Saint-Jean-d'Angély. Pourquoi par exemple ne pas avoir construit des bâtiments relais pour les entreprises de production afin de créer des emplois, emplois que vous aviez d'ailleurs promis ? Pourquoi ne pas avoir acheté les immeubles de l'hyper-centre avec l'office HLM de la SEMIS, comme cela avait été fait pour les Nouvelles Galeries, pour les rénover et permettre ainsi de loger aux premiers et deuxième étages une partie des 150 étudiants qui vont arriver sur la ville dans les deux prochaines années grâce aux deux nouveaux BTS qui vont être créés, décision à laquelle j'ai largement contribué ? Cela aurait également permis de mettre en location des surfaces commerciales pour faciliter l'installation de nouveaux commerces. En effet, les jeunes commerçants aujourd'hui n'ont pas les moyens d'acheter. Pourquoi ne pas avoir fait, vous savez que c'est un point qui me tiens à cœur... »

M. le Maire : « Pourriez-vous faire un tout petit peu plus court ? Nous ne sommes pas encore en campagne électorale, Madame Mesnard... »

Mme Mesnard : « Pourquoi ne pas avoir réalisé le point « énergie-info » qui aurait fait travailler les artisans et permis aux Angériens de faire des économies de chauffage et d'améliorer leur pouvoir d'achat ? Pourquoi n'avez-vous pas soutenu les entreprises angériennes en les faisant travailler, à l'image du Bulletin municipal qui est imprimé à La Rochelle au lieu de l'être à Saint-Jean-d'Angély ? Pourquoi n'avez-vous pas empêché la délocalisation de l'agence Pôle-Emploi vers la périphérie afin d'éviter la désertification, un peu plus, du centre-Ville ? Je pourrais citer d'autres propositions. Au lieu de cela, vous faites le choix de transformer la ville en musée en placardant des cartes postales du temps passé sur les vitrines des magasins qui ferment. Pourtant, l'urgence aujourd'hui est de mettre tous nos moyens sur le développement économique. Et ne dites pas, comme vous le faites à chaque fois, que c'est la faute à la crise car c'est reconnaître que vous ne savez plus quoi faire. Ne dites pas non plus que l'économie, ce n'est pas la Ville mais la Communauté de communes, car ce serait oublier un peu vite que vous en êtes le premier vice-président. Enfin, ne dites pas que c'est la faute à la Région car c'est oublier que la Région ne peut aider une ville si elle n'a pas de projets. Vous aviez effectivement promis aux Angériens de ré-enchanter la ville. La réalité est que les Angériens déchantent de voir vos promesses non tenues ».

M. le Maire : « Merci Madame Mesnard. Je suis muet, je ne dirai rien. Monsieur Raillard veut-il s'exprimer ? »

M. Raillard : « Non, je voudrais juste enchaîner rapidement parce qu'à 20h15, notre Président parle. Il va sans doute nous expliquer les moyens qu'il va mettre en œuvre pour résorber le chômage dès 2013... »

M. le Maire : « Monsieur Raillard va continuer sur les comptes annexes ».

M. Raillard : « Je commence par le budget Usines relais. L'excédent d'investissement est de 206 000 €, celui de fonctionnement de 8 700 €. Voilà pour le compte administratif. L'amélioration de l'excédent d'investissement provient de la vente du bâtiment Bordessoules à l'imprimerie Robert

pour 59 000 €. En ce qui concerne le budget supplémentaire 2013, on reprendra le résultat et les restes à réaliser. Nous réaliserons avec l'excédent d'investissement pour 200 000 € de travaux, notamment toute la zone d'accueil, c'est-à-dire le parking et la signalétique du site pour le rendre plus agréable et pour améliorer son taux de remplissage. En fonctionnement, il y a reprise du résultat et nous baissons la subvention d'équilibre de 8 756 € par rapport à ce que nous avons voté au budget primitif. La subvention d'équilibre va ainsi passer de 29 000 € à environ 20 000 €. En ce qui concerne le budget Bâtiment commercial cher à madame Mesnard, le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 155 000 €, mais il reste toujours deux boxes à vendre. Contrairement au Vallon du Ponant, nous ne pouvons pas reprendre cet excédent dans le budget principal tant que ces deux boxes ne sont pas vendus. Et le marché étant ce qu'il est, ils sont difficilement vendables en l'état des choses. Pour le budget supplémentaire, en investissement, nous reprenons le résultat et les restes à réaliser, nous affectons l'excédent d'investissement au remboursement de la dette. Comme celle-ci est très compliquée et onéreuse, avec un coût de dédit impossible à défaire, nous ne pouvons pas restructurer la dette Dexia qui avait été articulée et acceptée par la précédente municipalité. En fonctionnement, il y a suppression de la subvention d'équilibre qui passe de 25 000 € au budget primitif à 0 €, puisque ce budget est équilibré. Pour les Thermes, des études ont là aussi manqué. La Chambre régionale des comptes a effectivement fait remarquer que si des études avaient été effectuées en leur temps, 3 000 000 € d'investissement n'auraient pas été réalisés, notamment des études marketing sur le potentiel de ce projet. Le compte administratif du budget Thermes révèle un excédent de fonctionnement de 23 000 €, affectation au financement de l'investissement. Pour le budget supplémentaire, il y a reprise du déficit de 356 000 €. Il s'agit là de rembourser les dettes qui ont été contractées à l'époque. Il n'y a pas de changement en fonctionnement par rapport au budget primitif. Pour le budget Transports, il y a un excédent d'investissement au compte administratif. On affecte l'excédent au remboursement de la dette au budget supplémentaire. Par ailleurs, le Conseil général subventionne 20 000 € en recettes de fonctionnement et la subvention d'équilibre de la Ville baisse de 1 200 € par rapport au budget primitif. Le budget Eau connaît un déficit d'investissement de 62 000 €, un excédent de fonctionnement de 243 000 €. Au budget supplémentaire, on reprend les résultats et les restes à réaliser. Nous prévoyons 40 000 € pour le remplacement des branchements de plomb et 75 000 € d'investissement pour le maillage du réseau, ainsi qu'un emprunt complémentaire de 56 000 €. En fonctionnement, nous reprenons donc l'excédent pour financer l'investissement. Concernant ce budget, il faut savoir que l'on a effectué à peu près 250 branchements, voire un peu plus. Monsieur Castagnet peut-il compléter l'information ? »

M. Castagnet : « De mémoire, je crois que 400 branchements ont été réalisés, 250 environ par la SAUR et le reste par nous-mêmes. Il reste encore à en concrétiser de 700 à 800 pour finaliser l'opération ».

M. Raillard : « D'accord. Les remplacements des branchements en plomb seront donc réalisés au rythme d'environ 200 par an sur les quatre années qui viennent ».

M. Castagnet : « A ce sujet, il nous arrive parfois de découvrir quelques petites surprises, comme aujourd'hui. Toute la rue Cordelière, près du musée, s'avère être en plomb, il faut donc changer tous les branchements ».

M. Raillard : « En ce qui concerne le budget Assainissement, nous avons un excédent d'investissement de 204 000 € et un excédent de fonctionnement de 462 000 €. Nous inscrivons la reprise des résultats et les restes à réaliser au budget supplémentaire. Les travaux pour la station d'épuration sont de 283 000 € et en fonctionnement, il y a reprise de l'excédent. Ces chiffres peuvent paraître importants, mais, rien que cette année, le seul remplacement des pièces mobiles qui sont à

changer dans la station d'épuration coûte 283 000 €. Nous savons par ailleurs que dans les cinq à huit années qui viennent, des travaux majeurs seront à réaliser sur cette station d'épuration. Nous souhaitons donc maintenir le niveau de la surtaxe du budget Assainissement pour abonder cette excédent d'investissement et faire face à des investissements qui seront égaux ou supérieurs à 1 000 000 € dans les années qui viennent. Voilà pourquoi nous projetons de ne pas baisser la surtaxe sur l'assainissement. En ce qui concerne le budget Lotissement du Vallon du Ponant, je vais reprendre ma phrase préférée et déclamer « Merci Monsieur Bouron ». Nous clôturons ce budget au 31 décembre avec un excédent de fonctionnement de 36 000 €. Ce résultat est affecté au budget de la Ville. Il reste quelques trottoirs à réaliser pour un montant de l'ordre de 30 à 35 000 €, mais nous attendons que l'ensemble des parcelles soit clôturé pour entreprendre une fois pour toutes ces travaux de trottoirs. En attendant, un revêtement provisoire est actuellement utilisé. Pour le budget des Fontaines du Coi, il s'agit plus d'un compte de stock. Il y a un déficit de compte d'investissement comptable de 436 000 €. Il y a reprise de résultat au budget. Nous adapterons ce budget lorsque nous aurons le plan définitif du lotissement. Pour les budgets des zones industrielles de l'Aumônerie et de La Grenoblerie, nous avons un excédent d'investissement de 33 000 €, avec reprise de résultat. Il reste deux parcelles, qui sont en cours de vente. Celles-ci représentent un montant de 346 000 €. Elles sont destinées à l'implantation de « Monsieur Bricolage » une fois que le recours intenté sera purgé. Pour La Grenoblerie 2, le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 176 000 €. Nous reprenons ce résultat dans le budget supplémentaire 2013. Il reste six parcelles disponibles qui sont en cours de vente, pour 557 000 €. En ce qui concerne La Grenoblerie 3, nous sommes en compte de stock avec un déficit de 270 000 €. On reprend le résultat en 2013 et nous adapterons le budget lorsque nous aurons un plan définitif.

Nous allons maintenant procéder aux votes. Pour faciliter cette démarche, j'ai indiqué la liste de tous les votes concernés. Nous allons donc d'abord voter les comptes administratifs ».

M. le Maire : « Avant de voter ces comptes, est-ce qu'il y a des questions sur les budgets annexes ? S'il n'y a pas de question, je vais sortir de la salle ».

M. Bouron : « Juste une chose, Monsieur le Maire... Il serait peut-être bon de réexpliquer dans la presse la manipulation effectuée concernant l'augmentation de la surtaxe de l'eau et la diminution de celle de l'assainissement ou le contraire, je ne m'en souviens plus, car certains de nos concitoyens, ne regardant que l'eau, ont cru que la surtaxe et le prix de l'eau avaient augmenté. Il serait donc peut-être judicieux de procéder à un petit rappel ».

M. le Maire : « D'autant que nous avons rencontré la SAUR il y a peu de temps et que nous avons finalement pris la décision de lui demander d'être présente lors du prochain Conseil municipal ».

M. Castagnet : « La SAUR viendra donc présenter le compte annuel sur l'eau et l'assainissement. Nous pourrions profiter de l'occasion pour procéder à une petite explication, comme le demande monsieur Bouron ».

M. le Maire : « Très bien, merci. Je vais vous laisser voter ».

Mme Mesnard : « Nous allons donc pouvoir passer service public ? »

Le Maire quitte de la salle et ne prend pas part au vote

M. Castagnet : « Mesdames et messieurs, je propose à vos suffrage le vote du compte administratif 2012 du budget Ville. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a six abstentions. Le compte administratif est adopté ».

BUDGET VILLE COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget VILLE fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté	1 061 562,89 €
Dépenses	8 473 001,77 €
Recettes	9 786 298,42 €
Excédent	2 374 859,54 €

- Section d'Investissement:

Déficit d'investissement reporté	1 510 771,51 €
Dépenses	4 757 238,29 €
Recettes	4 301 230,53 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	1 966 779,27 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget VILLE, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

M. Castagnet : « Nous passons aux budgets annexes. Nous allons les voter ensemble si vous le voulez bien. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a six abstentions. Les comptes administratifs des budgets annexes sont adoptés ».

BUDGET ANNEXE USINES RELAIS COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe USINES RELAIS fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement

Résultat reporté	3 561,13 €
Dépenses	210 500,67 €
Recettes	215 695,70 €
D'où un résultat	8 756,16 €

- Section d'investissement

Résultat reporté	136 671,47 €
Dépenses	77 503,90 €
Recettes	162 825,47 €
D'où un excédent avant reprise	
Des restes à réaliser	221 993,04 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe USINES RELAIS, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

**BUDGET ANNEXE BÂTIMENT COMMERCIAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe Bâtiment Commercial fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses	33 596,25 €
Recettes	33 596,25 €
D'où un résultat	0,00 €

- Section d'investissement

Résultat reporté	180 207,42 €
Dépenses	41 620,39 €
Recettes	20 135,42 €
D'où un excédent avant reprise des	
Restes à réaliser	158 722,45 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe Bâtiment commercial, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

BUDGET ANNEXE THERMES COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe THERMES fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses	11 619,41 €
Recettes	35 542,96 €
D'où un excédent	23 923,55 €

- Section d'investissement

Résultat reporté	355 681,20 €
Dépenses	23 978,55 €
Recettes	22 859,20 €
D'où un déficit avant la reprise des restes à réaliser	356 800,55 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe THERMES, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe Transports fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses	34 172,27 €
Recettes	34 172,27 €

D'où un résultat	0,00 €
- Section d'investissement	
Résultat reporté	3 812,21 €
Dépenses	9 249,04 €
Recettes	9 141,55 €
D'où un excédent	3 704,72 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe Transports, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

BUDGET ANNEXE EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe de l'EAU fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:	
Excédent reporté	30 835,73 €
Dépenses	140 826,56 €
Recettes	353 141,27 €
d'où un excédent de	243 150,44 €
- Section d'Investissement:	
Excédent reporté	141 153,10 €
Dépenses	567 571,66 €
Recettes	364 397,82 €
d'où un déficit avant reprise des restes à réaliser de	62 020,74 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe de l'EAU, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe Assainissement fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement

Résultat reporté	290 368,81 €
Dépenses	236 454,54 €
Recettes	408 939,08 €
D'où un excédent	462 853,35 €

- Section d'investissement

Résultat reporté	203 460,45 €
Dépenses	172 324,15 €
Recettes	173 280,83 €
D'où un excédent avant reprise des Restes à réaliser	204 417,13 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe Assainissement, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VALLON DU PONANT COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe du LOTISSEMENT VALLON DU PONANT fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:

Résultat de fonctionnement reporté	174 800,15 €
Dépenses	152 011,41 €
Recettes	13 210,26 €
Résultat de fonctionnement	35 999,00 €

- Section d'Investissement:

Résultat d'investissement reporté	0,00 €
Dépenses	0,00 €

Recettes	0,00 €
D'où un excédent	0,00 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe du LOTISSEMENT VALLON DU PONANT, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe du LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:	
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Dépenses	8 875,50 €
Recettes	8 875,50 €
Résultat de fonctionnement	0,00 €
- Section d'Investissement:	
Résultat d'investissement reporté	428 061,24 €
Dépenses	8 875,50 €
Recettes	0,00 €
D'où un déficit	436 936,74 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe du LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté	36 087,99 €
Dépenses	50 640,69 €
Recettes	14 552,70 €
d'où un résultat de l'exercice	0,00 €

- Section d'Investissement:

Excédent d'investissement reporté	55 514,00 €
Dépenses	21 792,88 €
Recettes	0,00 €
d'où un excédent de	33 721,12 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

**BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2
COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2 fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Dépenses	142 624,74 €
Recettes	142 624,74 €
d'où un résultat de l'exercice	0,00 €

- Section d'Investissement:

Résultat d'investissement reporté	124 758,88 €
Dépenses	68 347,92 €
Recettes	120 020,22 €
d'où un excédent	176 431,18 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3 COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

La présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3 fait apparaître les mouvements suivants :

- Section de Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Dépenses	99 309,00 €
Recettes	99 309,00 €
d'où un excédent de l'exercice	0,00 €

- Section d'Investissement:

Résultat d'investissement reporté	369 466,97 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	99 309,00 €
d'où un déficit	270 157,97 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte à la majorité des suffrages exprimés (22), le Compte administratif du budget annexe ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3, ainsi que la reprise des excédents et déficits

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 6

M. Castagnet : « Nous allons faire revenir monsieur le Maire ».

Le Maire revient dans la salle

M. Castagnet : « Madame Mesnard, pour répondre plus précisément à votre question, la DSP SAUR va jusqu'en 2017 ».

M. le Maire : « Je pense que vous avez tous très bien voté. Nous allons maintenant passer aux comptes de gestion. Ils ont été examinés par monsieur Arsicaud, que je salue. Ils sont identiques aux comptes administratifs. Je vais les mettre aux voix. Pour le budget Ville, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le compte de gestion du budget Ville est adopté ».

COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil municipal,

- après avoir approuvé le Compte administratif 2012 du budget VILLE,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 ainsi que la totalité des écritures concernant les titres de recettes émis et des mandats ordonnancés,

est invité à se prononcer sur le Compte de gestion 2012 du budget VILLE présenté par le Receveur, et établi en termes identiques à celui du Compte administratif correspondant.

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (22)**

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 6

M. le Maire : « Pour les budgets annexes, qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont donc votés à l'unanimité ».

COMPTES DE GESTION 2012 BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil municipal,

- après avoir approuvé les Comptes administratifs 2012 des budgets annexes USINES RELAIS, BÂTIMENT COMMERCIAL, THERMES, TRANSPORTS, EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT VALLON DU PONANT, LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI, ZONES INDUSTRIELLES, ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2, ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 ainsi que la totalité des écritures concernant les titres de recettes émis et des mandats ordonnancés,

est invité à se prononcer sur les Comptes de gestion 2012 des budgets précédemment cités présentés par le Receveur, et établis en termes identiques à ceux des Comptes administratifs correspondants.

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous passons à l'affectation du résultat 2012. Nous affectons à nouveau pour le budget de la Ville les excédents en report. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les affectations pour le budget de la Ville sont acceptées ».

BUDGET VILLE AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le Compte administratif pour 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 374 859,54 €

Constatant que ledit Compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 1 966 779,27 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2012 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget de 2012 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 1 721 381 €

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 1 480 356,83 €

Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 894 502,71 €.

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Pour les budgets annexes, qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont votés à l'unanimité ».

BUDGET ANNEXE THERMES AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 23 923,55 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 356 800,55 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2012 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget de 2012 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 24 000 €

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 23 923,55 €

Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 0 €.

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

BUDGET ANNEXE EAU AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 243 150,44 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 62 020,74 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2012.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012.

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 203 028,19 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 40 122,25 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 462 853,35 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 204 417,13 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2012.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012.

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 225 582,87 €

Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 237 270,48 €.

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VALLON DU PONANT AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2012

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 35 999,00 €

Considérant que le Conseil Municipal, par délibération du 13 décembre 2012, a décidé la clôture du budget annexe Lotissement Vallon du Ponant,

Décide sur la proposition du Maire, d'affecter au budget principal de la Ville, le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au compte 002, du budget principal de la Ville, de l'excédent du budget annexe Lotissement Vallon du Ponant, soit 35 999,00 €.

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Je mets maintenant aux voix les budgets supplémentaires 2013. Pour le budget de la Ville, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a six abstentions ».

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 VILLE

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 de la Ville, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	3 233 091,81 €
----------------------------	----------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	957 777,71 €
----------------------------	--------------

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

M. le Maire : « Pour les budgets annexes, qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont votés à l'unanimité ».

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 USINES RELAIS

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 des Usines relais, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	221 993,04 €
----------------------------	--------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	0,00 €
----------------------------	--------

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 BATIMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 du Bâtiment Commercial, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses	133 792,45 €
----------------------------	--------------

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	- 24 271,00 €
----------------------------	---------------

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 THERMES

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 des Thermes, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 380 500,55 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 0,00 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 TRANSPORTS

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 des Transports, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 3 276,72 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 372,00 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 EAU

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 de l'Eau, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 707 828,19 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 41 122,25 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013
ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 de l'Assainissement, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 765 772,00 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 244 142,48 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013
LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI**

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 du lotissement les Fontaines du Coi, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 436 936,74 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 436 936,74 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013
ZONES INDUSTRIELLES**

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 des Zones industrielles, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes 33 721,12 €
en dépenses 0,00 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 0,00 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013
ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2**

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 de la Zone industrielle Grenoblerie 2, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en dépenses et en recettes 176 431,18 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 176 431,18 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget supplémentaire 2013 de la Zone industrielle Grenoblerie 3, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en dépenses et en recettes 270 157,97 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 270 157,97 €

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Je vous remercie. Nous allons maintenant continuer notre ordre du jour. Je donne la parole à madame Ducourneau ».

MUSÉE MUNICIPAL CONVENTIONS DE STAGE UNIVERSITAIRE

Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU

Dans le cadre du chantier des collections, le musée de Saint-Jean d'Angély accueille une stagiaire, étudiante en Master 1 « Patrimoines et musées » à l'Université de Haute Alsace.

Ce stage permet de renforcer sur une période de trois mois l'équipe du musée en charge du traitement des collections et notamment du récolement et de l'inventaire.

La stagiaire sera plus spécifiquement chargée du traitement de la collection de mobilier du musée à travers des missions techniques et scientifiques. Elle participera à la conservation préventive des œuvres et conduira la mise en œuvre de l'aménagement d'une réserve pour stocker les pièces traitées dans des conditions optimales.

Cet aménagement s'accompagnera d'une réflexion sur la création d'une réserve visitable et sur le développement d'actions de médiation.

L'étudiante sera en stage au musée du jeudi 2 mai au vendredi 2 août 2013 et recevra une gratification de 436,05 € par mois. Les crédits nécessaires font l'objet d'un virement en section de fonctionnement du musée du compte 616 (assurance) au compte 6714 (bourse et prix).

Ce stage est formalisé par deux conventions, la première pour la durée du stage obligatoire qui valide l'année universitaire de l'étudiante (2 mois), la seconde pour la durée du stage volontaire effectué à l'initiative de la stagiaire (1 mois).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- signer les deux conventions établies avec l'étudiante et l'Université de Haute Alsace,
- verser la gratification correspondante.

Mme Ducournau : « Merci Monsieur le Maire. Nous allons parler des conventions de stage universitaire. Dans le cadre du chantier des collections, le musée va accueillir une stagiaire pour renforcer l'équipe, en charge des missions de traitement des collections, du récolement et de l'inventaire. Ce stage est formalisé par deux conventions, la première pour la durée du stage obligatoire qui valide l'année universitaire de l'étudiante, soit deux mois, la seconde pour la durée du stage volontaire effectué à l'initiative de la stagiaire d'une durée de un mois. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions établies avec l'étudiante et l'Université de Haute Alsace et verser la gratification correspondante à la stagiaire ».

M. le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous allons parler de l'association « le Rideau Rouge »

CONVENTION VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY / ASSOCIATION « LE RIDEAU ROUGE »

Rapporteur : Mme Yolande DUCOURNAU

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Jean d'Angély soutient le développement de la pratique théâtrale amateur de son territoire en favorisant notamment la création de spectacles et l'organisation d'ateliers dispensés par l'association « la Comédie de l'Eperon ».

L'association « le Rideau Rouge » est une compagnie de théâtre amateur nouvellement créée sur la commune mais dont les membres sont pour la plupart issus de l'ancienne section amateur de « la Comédie de l'Eperon ». Cette compagnie propose la production et la diffusion de deux spectacles en 2013 avec une moyenne d'une douzaine de représentations par création à Saint-Jean d'Angély et dans les communes environnantes.

Son action s'inscrit pour l'essentiel dans la continuité de la section amateur de « la Comédie de l'Eperon », cette dernière conservant une activité professionnelle. Elle concourt à la vitalité théâtrale de la cité à travers la création et la programmation (en 2014, les ateliers théâtre devraient à leur tour être repris par « le Rideau Rouge »).

En accord avec « la Comédie de l'Eperon », il est proposé au Conseil municipal :

- d'affecter à l'association « le Rideau Rouge » la subvention de 450 € initialement destinée à la section amateur de « la Comédie de l'Eperon » (Conseil municipal du 13 décembre 2012) ;

d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec « le Rideau Rouge » précisant le montant de la subvention et la mise à disposition de lieux de répétition et de stockage.

Mme Ducournau : « Il s'agit également d'une convention entre la ville de Saint-Jean-d'Angély et l'association « le Rideau Rouge ». La Ville de Saint-Jean-d'Angély soutient le développement de la pratique théâtrale amateur en favorisant la création de spectacles et l'organisation d'ateliers sur le territoire. En accord avec « la Comédie de l'Eperon », il est proposé au Conseil municipal d'affecter à l'association « le Rideau Rouge » la subvention de 450 € initialement destinée à la section amateur de « la Comédie de l'Eperon ». Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec « le Rideau Rouge » précisant le montant de la subvention et la mise à disposition de lieux de répétition et de stockage pour cette association ».

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Nous abordons maintenant la réforme des rythmes scolaires ».

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES REPORT D'APPLICATION A LA RENTRÉE 2014-2015

Rapporteur : M. le Maire

La réforme des rythmes scolaires engagée par l'Etat suite au débat sur la refondation de l'école fait l'objet du décret n° 2013-77 publié le 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il sera applicable à la rentrée scolaire 2013-2014 sur les bases suivantes :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur neuf demi-journées comme suit :
 - les lundi, mardi, jeudi, vendredi à raison de 5h30 par jour maximum,
 - une demi-journée de cours supplémentaire le mercredi matin avec une possibilité de dérogation pour le samedi matin à raison de 3h30 maximum,
- La durée de la pause méridienne d'une durée minimum de 1h30,
- L'organisation d'activités pédagogiques complémentaires par groupes restreints d'élèves.

Une demande de report peut être déposée auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), avant le 31 mars 2013, pour que la réforme soit mise en œuvre en septembre 2014.

Cette réforme impactera considérablement les différentes organisations, en introduisant du temps scolaire le mercredi matin (ou le samedi matin de façon dérogatoire) et en réduisant la journée de l'école. Ainsi c'est toute l'organisation des activités périscolaires qu'il va être nécessaire de repenser. Or des informations indispensables à l'application de la réforme ne sont pas encore connues comme l'assouplissement des taux d'encadrement et l'obtention d'un éventuel agrément de l'Education Nationale pour le personnel d'encadrement.

C'est pourquoi :

- considérant les incertitudes qui subsistent et les modifications importantes qu'implique cette réforme notamment au regard du taux d'encadrement et de la qualification des intervenants,
- considérant le transfert de la compétence des « affaires scolaires » à la Communauté de communes du canton de Saint-Jean-d'Angély, à partir de la rentrée scolaire 2013,

il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une dérogation auprès du DASEN pour le report de l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014-2015.

M. le Maire : « Je dois tout d'abord vous indiquer que nous venons de recevoir un arrêté de madame la Préfète qui valide le transfert de compétence scolaire de la Ville vers la Communauté de communes. Cette validation est devenue effective à la date de la signature par la Préfète, soit le 26 mars 2013. Donc en théorie, nous n'avons pas à délibérer sur cette réforme des rythmes scolaires. Ceci étant, il a toujours été convenu avec la Communauté de communes que même si la compétence scolaire était transférée, la Ville continuerait de façon systématique à être consultée sur les affaires scolaires en ce qui concerne les écoles de la ville. C'est donc à ce titre que je vous propose de délibérer sur ces rythmes scolaires et de voter ce projet de mise en application. Je ne vais pas revenir

sur le fond des choses. C'est une réforme sur laquelle je n'ai personnellement pas d'opposition de principe, au contraire. S'il apparaît, comme cela doit être le cas, que les rythmes scolaires actuels peuvent être certainement améliorés au bénéfice des enfants, il serait vraiment dommage de ne pas être d'accord avec ce projet de réforme. Nous avons beaucoup échangé dans ce domaine avec monsieur Bordas. Il y a déjà pratiquement un an, nous avons participé à un certain nombre de réunions avec les parents d'élèves, les associations, les directrices d'école, et avec naturellement le Conseil général. Il nous est apparu qu'il existait un besoin de concertation assez fort avant de pouvoir mettre en œuvre ce projet de nouveau rythme scolaire et qu'il fallait effectivement se mettre d'accord avec les associations culturelles ou sportives qui prendraient une part dans cette réforme. Cela nécessite une bonne compréhension et des propositions par le Centre aéré de Beaufief. Il faut également que nous en mesurions l'impact financier. On peut effectivement estimer aujourd'hui entre 150 € et 200 € par élève le coût de la mise en place de cette réforme. Je vous rappelle qu'il y a environ 600 élèves dans nos deux écoles primaires et nos trois écoles maternelles, je parle uniquement des écoles publiques. Donc malgré toutes les réunions qui ont eu lieu au cours de cette année, il nous est apparu souhaitable de demander une dérogation et de reporter la mise en œuvre de ce nouveau plan de rythme scolaire à 2014. C'est donc ce que je vous propose. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ? Madame Mesnard et madame Toucas-Bouteau souhaitent intervenir. Madame Toucas-Bouteau, je vous écoute ».

Mme Toucas-Bouteau : « Je suis un petit peu surprise que la Ville puisse adopter une délibération dans la mesure où la compétence est transférée, mais ceci est un autre problème. Au sujet de la mise en place des rythmes scolaires, si l'on voit se profiler les choses dans les écoles primaires dans la mesure où le Centre aéré y intervient déjà, quelles pistes avez-vous envisagées pour les écoles maternelles, où il n'y a aujourd'hui là rien d'existant ? »

M. le Maire : « Oui, il n'y a rien d'existant, c'est la raison pour laquelle une concertation est indispensable afin de pouvoir examiner où pourraient se faire les heures nouvelles, et avec qui ».

Mme Toucas-Bouteau : « Vous n'avez pas de pistes en vue ? »

M. le Maire : « Nous avons un certain nombre de pistes, mais je préfère que monsieur Bordas soit présent pour vous répondre ».

Mme Toucas-Bouteau : « J'ai une autre question. Il y a quand même un problème fondamental dans le fait que les élèves vont être présents dans les locaux en dehors des heures scolaires. Comment partager ces locaux ? Si une activité « périscolaire » a lieu dans les locaux de classe, cela peut s'avérer embêtant pour le fonctionnement de la classe. Il y aura forcément du stockage de matériel etc. Pour le moment, seulement une partie des enfants est prise en charge pendant les heures du CLSH. Là, il y aura l'ensemble de la communauté scolaire, ce qui fait beaucoup et posera certainement des problèmes de locaux et de partage des locaux ».

M. le Maire : « Ces questions doivent être examinées. Nous avons eu des réunions avec les directrices des écoles maternelles qui, comme vous le savez sans doute, sont extrêmement vigilantes et ne comprennent pas tout-à-fait cette réforme. De nombreuses interrogations sont posées. J'ai rencontré le recteur d'académie, j'ai rencontré l'inspecteur d'académie. Il y a de nombreuses questions sur lesquelles l'Etat, l'Education nationale, n'a pas réponse à nous apporter. Cet ensemble de considérations fait que nous n'avons pas très envie de nous précipiter. Nous allons observer comment cela se passe chez les autres. Pour les écoles maternelles, nous ne voulons pas faire de la garderie. Cela nous semblerait totalement ne pas correspondre à l'esprit de cette réforme. Mais il est vrai que nous allons avoir des problèmes de partage de locaux, des problèmes de recrutements, des

problèmes de participation des maîtresses ou des maîtres à cette action puisqu'un certain nombre d'heures doit être consacré à cela... »

Mme Mesnard : « Je trouve fort dommage que l'on ne se donne pas les moyens de réussir cette réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013. Autant je peux comprendre que les écoles rurales, notamment les RPI, aient quelques difficultés d'organisation, de recrutement de personnel, encore que le canton de Loulay va organiser la réforme dès la prochaine rentrée, ce qui prouve que c'est possible, autant à Saint-Jean-d'Angély nous avons tous les outils nécessaires pour assurer tout-à-fait correctement la mise en place de cette réforme. Je me souviens que lorsque nous avons été élus en 1995, au mois de juin, il a fallu mettre en place le CSH périscolaire pour la rentrée suivante trois mois après car les enseignants avaient souhaité mettre fin aux aides aux devoirs après le temps scolaire. Il avait donc fallu trouver une solution. Cela s'était avéré quelque peu compliqué, mais nous y étions arrivés. Là, nous avons un CLSH périscolaire structuré, qui fonctionne avec le CSLH extrascolaire, donc des temps pleins, avec des gens formés, une équipe structurée. Je pense qu'il était tout-à-fait possible de travailler avec eux, de travailler aussi avec des associations par rapport aux projets éducatifs enseignants et CLSH. Dans le cas présent, nous allons tout organiser l'an prochain. Nous aurions pu là bénéficier de 50 € par enfant et de 0,49 € par heure d'animation périscolaire payés par la Caisse d'Allocations familiales. Pour ce qui concerne les agréments, j'ai rencontré la ministre de la Vie associative la semaine dernière. Le décret est prêt et va paraître très prochainement. Je pense donc qu'il y avait tout-à-fait la possibilité d'organiser la mise en place de cette réforme. Je rappelle que son objectif va dans l'intérêt des enfants puisque les élèves français sont quand même ceux qui ont les rythmes scolaires les plus perturbateurs et que cela impacte directement la réussite éducative et l'intégration des enfants. Je pense que nous, les villes, pouvions donner l'exemple et commencer, puisque nous possédons déjà un certain nombre d'outils, à tracer et montrer la route aux petites communes qui elles ont tout à construire. Je ne vois pas pour quelles raisons cela ne serait pas possible pour la prochaine rentrée. Il suffit de s'y mettre. Vous avez parlé de réunions ? Nous n'avons été invités à aucune réunion, mais peut-être n'en avons-nous pas été informés. J'ai co-organisé avec la Sous-préfète une réunion sur toute la boîte à outils qu'il est possible de mettre en œuvre, notamment en ce qui concerne des intervenants occasionnels. PSL 17, qui assure la formation, qui recrute des emplois d'avenir, qui les forme et qui les accompagne, pourrait ainsi intervenir. Je crois vraiment que nous avons tout ce qu'il fallait pour mettre en place de façon extrêmement harmonieuse ces rythmes scolaires. Je voterai donc contre cette décision ».

M. le Maire : « Merci Madame Mesnard. Nous n'avons pas le même point de vue, les parents d'élèves de Saint-Jean-d'Angély non plus, de même que, je peux vous l'assurer, les directrices d'école. Et ne parlons pas des associations qui, elles, ne sont pas du tout préparées à participer à cette réforme, alors qu'il est très important de les y associer. Je pense qu'il faut se montrer responsable lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre quelque chose qui concerne les enfants. Monsieur Bouron ? »

M. Bouron : « Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas retirer cette délibération ? Jamais l'organisme de tutelle ne va entériner cette délibération puisque la compétence relève désormais de la Communauté de communes. En revanche, on peut refléter le vote de ce soir sous forme de souhait que vous adresserez au président de la Communauté de communes. Mais pas une délibération... »

M. le Maire : « J'ai proposé cette délibération et je la maintiens. Elle sera utile en fonction de la façon dont elle sera considérée ».

M. Bouron : « Elle ne peut pas être acceptée ».

M. le Maire : « Peu importe. Monsieur Chauvreau ? »

M. Chauvreau : « Monsieur le Maire, je suis d'accord avec monsieur Bouron sur ce sujet. Je trouve que vous prenez une décision sage, intelligente. Il est clair qu'il s'agit d'une situation très compliquée. Cette réforme ne va pas être simple à mettre en œuvre. Je ne pense pas que l'on puisse se servir d'exemples du siècle dernier pour imaginer qu'aujourd'hui, cela va être possible. Ce qui me gêne un petit peu, et je l'ai dit lorsque l'on a transféré la compétence scolaire, c'est que nous avons créé là, encore une fois, une contrainte supplémentaire. On ne peut pas préjuger du vote communautaire de demain. Imaginons que le Conseil communautaire refuse de sursoir à cette décision. Je vous rappelle que le Conseil communautaire est souverain. Il peut très bien décider de voter une mise en application de cette réforme en septembre 2013. Dans ce cas, nous serions bien embêtés... »

M. le Maire : « Nous serions en contradiction, mais cela fait partie de la démocratie. Demain, il y aura un vote qui sera déterminant. Aujourd'hui, notre vote ne l'est pas puisque nous n'avons plus la compétence scolaire. Mais même s'il n'est pas déterminant, il est intéressant pour la Communauté de communes de Saint-Jean-d'Angély de savoir comment le Conseil municipal aborde cette question ».

M. Bouron : « Sous forme d'avis, mais pas sous forme de délibération ! »

M. le Maire : « Peu importe. Nous allons délibérer. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer ? »

M. Bouron : « Monsieur le Maire, nous ne participerons pas au vote : on ne s'abstient pas, on ne vote ni contre ni pour, on ne participe pas ».

M. le Maire : « Vous faites ce que vous souhaitez . Je ne vais pas vous dictez votre choix ».

M. Bouron : « Vous êtes hors-la-loi. Nous n'allons pas cautionner un hors-la-loi ! »

M. le Maire : « Je mets au vote cette délibération. Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? Six conseillers ne participent pas au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cette délibération est donc votée à l'unanimité des votants ».

**Mmes MESNARD et TOUCAS-BOUTEAU,
MM. BOURON, MOUTARDE et PRABONNAUD,
membres de l'opposition, ne prennent pas part au vote.**

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23).

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire : « Nous passons au point suivant qui concerne le Plan d'eau de Bernouet. Je laisse la parole à madame Jauneau ».

PLAN D'EAU DE BERNOUET EXPLOITATION DU SNACK-BAR ET DU MINIGOLF

Rapporteur : Mme Christelle JAUNEAU

L'exploitation du snack-bar et du minigolf du plan d'eau de Bernouet fait l'objet d'une concession de délégation de service public simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 7 février 2013, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation suivant cahier des charges pour cette exploitation.

Deux candidats ont déposé leur offre. Après analyse des dossiers, il est proposé au Conseil municipal :

- de confier l'exploitation du snack-bar et du minigolf du plan d'eau de Bernouet à compter de 2013 et pour une durée maximale de 3 ans conformément à l'article 4 du cahier des charges, à M. David DURANDET qui versera annuellement un loyer de 13 500 €,

d'autoriser M. le Maire à signer la convention de concession correspondante.

Mme Jauneau : « L'exploitation du snack-bar et du minigolf du plan d'eau de Bernouet fait l'objet d'une concession de délégation de service public simplifiée. Par délibération du 7 février 2013, le Conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à lancer une consultation suivant un cahier des charges pour cette exploitation. Deux candidats ont déposé leur offre. Après analyse des dossiers, il est proposé au Conseil municipal de confier l'exploitation du snack-bar et du minigolf du plan d'eau de Bernouet, à compter de 2013, à monsieur David Durandet, et d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de concession correspondante ».

Mme Cosier : « Je vais demander l'autorisation de ne pas prendre part à ce vote car j'ai un lien de parenté avec monsieur Durandet ».

M. le Maire : « Madame Cosier ne va donc pas prendre part au vote. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité des participants au vote ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire : « Nous parlons ensuite du gymnase Chauvet ».

EXTENSION DU GYMNASSE BERNARD CHAUVET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Christelle JAUNEAU

La Ville de Saint-Jean-d'Angély entreprend depuis plusieurs années des travaux de grosses réparations de mise aux normes des bâtiments sportifs permettant ainsi une pratique et un accueil en toute sécurité.

Dans la continuité de la rénovation des vestiaires du stade municipal, de ceux de la plaine de jeux de Pelouaille et du gymnase Bernard Chauvet, de la réhabilitation du complexe sportif du Coi, de la réfection des courts de tennis en béton poreux et de l'agrandissement de la Maison du water-polo, il est prévu pour l'année 2013 une extension du gymnase Bernard Chauvet.

Le projet intègre la construction d'un bâtiment d'une superficie de 97 m² comprenant une salle de réunions à vocation de club house et un local de rangement matériel, le remplacement des plaques translucides murales et la mise en place de gradins pour le public dans le gymnase. L'ensemble est estimé à 125 418 € HT soit 150 000 € TTC.

Cette opération peut être financée par l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2013, conformément à la circulaire préfectorale du 12 février 2013, par le Conseil régional au titre du fonds régional d'intervention locale (FRIL), et par le Conseil général au titre de la politique sportive départementale 2013 rubrique « construction, extension et réhabilitation d'équipements couverts » conformément au guide reçu le 28 février 2013.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses : 125 418 € HT soit 150 000 € TTC

Recettes :

41 388 € (Etat : DETR = 25% + 8% de bonification soit 33% du HT).

25 084 € (Conseil régional au titre du Fonds Régional d'Intervention Locale : 20% du HT).

18 813 € (Conseil général au titre de la politique sportive départementale : 15% du HT).

40 133 € HT soit 64 715 € TTC (Autofinancement Ville)

Plan de financement :

	Dépenses		Recettes		
	HT	TTC	Financement	HT	TTC
	125 418 €	150 000 €	État : DETR 2013	41 388 €	41 388 €
			Conseil Régional FRIL	25 084 €	25 084 €
			Conseil Général	18 813 €	18 813 €
			Autofinancement Ville	40 133 €	64 715 €
Total	125 418 €	150 000 €	Total	125 418 €	150 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à :

- solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du DETR exercice 2013, du Conseil régional au titre du FRIL, du Conseil général au titre de la politique sportive départementale 2013,
- signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

Mme Jauneau : « La Ville de Saint-Jean-d'Angély entreprend depuis plusieurs années des travaux de grosses réparations de mise aux normes des bâtiments sportifs permettant ainsi une pratique et un accueil en toute sécurité. Il est prévu pour l'année 2013 une extension du gymnase Bernard Chauvet. Le projet intègre la construction d'un bâtiment d'une superficie de 97 m² comprenant une salle de réunions à vocation de club house et un local de rangement matériel, le remplacement des plaques translucides murales et la mise en place de gradins pour le public dans le gymnase. L'ensemble est estimé à 150 000 € TTC. Cette opération peut être financée par l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, exercice 2013, par le Conseil régional au titre du Fonds régional d'intervention locale, et par le Conseil général au titre de la politique sportive départementale 2013. Les dépenses s'élèvent à 150 000 € TTC. Les recettes seront de 41 388 € par l'Etat, 25 084 € par le Conseil régional, 18 813 € par le Conseil général et 40 133 € HT par un autofinancement de la Ville. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les différentes aides et signer tout document afférent à ce dossier ».

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? »

M. Prabonnaud : « J'aurais aimé savoir pourquoi nous avons abandonné le projet initialement prévu avec des gradins construits en dur sous lesquels la salle de réunion aurait pu être réalisée, ainsi que des possibilités de rangement de matériel ? Ce projet me semble beaucoup plus modeste, notamment dans la perspective du développement du club de la JLA ».

Mme Jauneau : « Comme vous venez de le dire, le nouveau projet est effectivement beaucoup plus modeste. Le projet de départ était du simple au double en termes de finances. Nous préférons opter pour quelque chose de simple et d'accessible à la Ville, qui convient tout-à-fait au club de la JLA ».

M. Prabonnaud : « C'est tout de même un peu dommage. Ces gradins pliants occupent une partie de la salle et ne représentent pas une solution convaincante ».

Mme Jauneau : « Justement, comme ils sont pliants, ils ne gênent pas du tout l'accès au terrain ».

M. le Maire : « Nous faisons référence à ce que l'on disait tout à l'heure. Nous sommes tous obligés de revoir les programmes d'investissement. Le projet initial nécessitait de reculer le mur. Déplacer une telle structure revenait beaucoup plus cher. Mais ce nouveau projet, comme l'a souligné madame Jauneau, a été accepté avec enthousiasme par la JLA. Il y a d'autres questions ? »

M. Chauveau : « J'applaudis au tour de force de subventionnement à 70% par les partenaires puisqu'il ne reste que 30 % du coût global à la charge de la Ville. Il s'agit pour le coup d'une opération intéressante ».

M. le Maire : « Nous parlons là de demandes ».

M. Chauvreau : « Oui mais on peut imaginer qu'une partie au moins des subventions demandées seront attribuées. J'ai une question à poser au sujet du CREF, pour lequel nous sommes dans le même cas de figure puis que nous avons voté, de mémoire, 120 000 € de crédits. Il ne me semble pas avoir vu apparaître ce type de subventionnement par nos partenaires naturels, que ce soit la Région ou le Conseil général. Pourquoi ? »

Mme Jauneau : « Je n'ai pas compris votre question, Monsieur Chauvreau. Vous parlez du CREF ».

M. Chauvreau : « Oui, nous sommes sur la même opération. Il s'agit d'une extension, avec des montants similaires, et je ne me souviens pas avoir vu 70% de subventionnement. Je crois que finalement, c'est la Ville qui va prendre les 120 000 € de travaux à sa charge puisqu'il n'y a pas de partenaires. Et l'argent consacré à ce projet ne sera pas utilisé ailleurs, forcément ».

M. le Maire : « Le CREF a fait l'objet de subventions. Nous vous communiquerons la note qui décrira les subventions que nous avons obtenues au titre du CREF ».

M. Chauvreau : « Au titre de l'extension ? »

M. le Maire : « Oui, tout-à-fait ».

M. Bouron : « Je voudrais simplement dire à notre collègue qu'il ne s'agit pas de 30%. En effet, il ne faut tenir compte du prix HT lorsque l'on regarde le solde de la Ville mais du TTC. Il s'agit donc de 64 000 € sur 150 000 € et non pas 40 000 € sur 125 000 € ».

M. Raillard : « Cela représente effectivement 43% puisque l'on paye la totalité de la TVA ».

M. le Maire : « Mais nous en récupérons une petite partie l'année suivante. Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Il s'agit juste d'une information puisque le CREF, le Pôle Espoir Water-polo, est évoqué. La région a versé cette année une subvention de 18 400 € pour augmenter son soutien au pôle de formation, qui est extrêmement important pour la Ville. Jusqu'à présent, nous attribuions la subvention à la Ligue régionale qui était censée la donner au Pôle Espoir, mais qui ne la versait pas en réalité. Cette année, nous nous sommes mis d'accord avec le président du NCA. Il a donc été décidé d'individualiser la subvention versée jusqu'alors à la Ligue régionale et de l'attribuer directement au Pôle Espoir. Je pense que cela va permettre d'asseoir et de conjuguer les efforts qui sont consentis par chacun pour pérenniser ce Pôle espoir et ce Centre de formation ».

M. le Maire : « Il s'agit d'équipements qui ne sont pas comparables. L'intérêt du gymnase réside dans le fait qu'il est utilisé par le collège, par le lycée. C'est à ce titre que le Département et la Région interviennent. Le collège et le lycée n'interviennent pas au CREF ».

M. Chauvreau : « Le collège et le lycée n'utilisent effectivement pas cet équipement ».

Mme Mesnard : « Excusez-moi Monsieur le Maire, mais si vous aviez demandé un FRIL concernant le Pôle Espoir, la Région vous l'aurait accordé. A ma connaissance, il n'y a pas eu de FRIL demandé sur ce projet. Pour le coup, cela n'a rien à voir avec les lycées ».

M. le Maire : « Naturellement. Mais n'oubliez pas que nous soyons particulièrement boiteux pour demander des subventions. Nous allons d'ailleurs reparler du sujet dans un instant, quand nous

allons évoquer l'Abbaye. Nous allons maintenant voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'extension du gymnase est acceptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous allons maintenant parler d'un dossier important qui concerne l'Abbaye Royale. Je donne la parole à monsieur Castagnet ».

ABBAYE ROYALE RESTAURATION DES COUVERTURES ET DES CHARPENTES DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

La Commune de Saint-Jean-d'Angély a entrepris de 1985 à 2000 la restauration d'une partie de l'Abbaye Royale créant ainsi la bibliothèque, la galerie d'exposition, et le Centre de Culture européenne. Cet édifice abrite également l'école de musique et des salles d'enseignement (Ecole Supérieure de l'Innovation Conception et Simulation).

A ce jour, il est nécessaire de réaliser la mise hors d'eau des bâtiments C, G, H, I et J ainsi que les vestiges de l'église abbatiale.

Le diagnostic réalisé par M. DODEMAN, architecte en chef des monuments historiques, prévoit :

- la restauration des charpentes,
- la réfection à neuf ou révision des couvertures,
- la réfection à neuf des gouttières et harmonisation avec les façades,
- le traitement des parties hautes maçonneries (lucarnes, cheminées, corniches...),
- le traitement des salissures en façades et réfection d'enduits,
- l'éradication de la végétation et le traitement biocide des parements.

Ces travaux seront découpés en plusieurs tranches fonctionnelles qui pourront correspondre à chaque bâtiment avec les possibilités de financement en phase opérationnelle, la tranche ferme correspondant aux travaux de mise hors d'eau, et la tranche conditionnelle aux travaux annexes concernant les façades et ouvrages annexes.

Le contenu de chaque tranche est réparti de la façon suivante :

(Tableau ci-après)

Désignation	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
Aménagement de chantier	6 040,27	5 496,33	11 536,60

Bâtiment C aile sud		280 636,52	50 992,67	331 629,19
Bâtiment C corps central		102 768,33	36 559,87	139 328,20
Bâtiment C aile nord			35 442,36	35 442,36
Bâtiment G		97 126,80	31 565,40	128 692,20
Bâtiment H		9 047,58		9 047,58
Bâtiment I		149 741,25	12 434,88	162 176,13
Bâtiment J			17 969,20	17 969,20
Galerie couverte			8 558,28	8 558,28
Tours et contreforts			58 582,68	58 582,68
Chevêt de la sacristie			21 250,00	21 250,00
Maîtrise d'œuvre et diverses études		77 500,00	33 600,00	111 100,00
	Total HT	722 860,75	312 451,67	1 035 312,42
	TVA 19,6 %	141 680,71	61 240,53	202 921,23
	Total TTC	864 541,46	373 692,20	1 238 233,65

Compte tenu de l'ampleur de l'opération, il est proposé de lancer une première phase de travaux de 900 000 € TTC qui fera l'objet d'une inscription budgétaire sur trois années à hauteur de 500 000 € TTC en 2013, 200 000 € TTC en 2014 et 200 000 € TTC en 2015. Afin de tenir compte des procédures administratives, les marchés des entreprises devraient être notifiés fin 2013.

Une seconde phase de l'ordre de 340 000 € TTC sera programmée sur les deux années suivantes. Elle permettra d'achever l'opération.

Ces travaux pouvant faire l'objet de subvention de la DRAC à hauteur de 35 %, du Conseil Général à hauteur de 25 % et du Conseil Régional à hauteur de 15 %, le plan de financement serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT (montants en euros)

Travaux		Dépenses		Financements				Total TTC
		HT	TTC	DRAC 35%/HT	CG 25%/HT	CR 15%/HT (plafond 50 000 €)	VILLE	
Phase 1								
2013	500 000,00							
travaux		367 890,00	439 996,44	128 761,50	91 972,50	50 000,00	169 262,44	439 996,44

honoraires		50 170,20	60 003,56	17 559,57	12 542,55	0,00	29 901,44	60 003,56
2014	200 000,00							
travaux		147 157,20	176 000,01	51 505,02	36 789,30	22 073,58	65 632,11	176 000,01
honoraires		20 066,88	23 999,99	7 023,41	5 016,72	3 010,03	8 949,83	23 999,99
2015	200 000,00							
travaux		147 157,20	176 000,01	51 505,02	36 789,30	22 073,58	65 632,11	176 000,01
honoraires		20 066,88	23 999,99	7 023,41	5 016,72	3 010,03	8 949,83	23 999,99
Total P1	900 000,00	752 508,36	900 000,00	263 377,93	188 127,09	108 425,00	348 327,76	900 000,00
Phase 2								
2016	170 000,00							
travaux		125 083,61	149 600,00	43 779,26	31 270,90	18 762,54	55 787,29	149 600,00
honoraires		17 056,86	20 400,00	5 969,90	4 264,22	2 558,53	7 607,36	20 400,00
2017	170 000,00							
travaux		125 083,61	149 600,00	43 779,26	31 270,90	18 762,54	55 787,29	149 600,00
honoraires		17 056,86	20 400,00	5 969,90	4 264,22	2 558,53	7 607,36	20 400,00
Total P2	340 000,00	284 280,94	340 000,00	99 498,33	71 070,24	42 642,14	126 789,30	340 000,00
Total général	1 240 000,00	1 036 789,30	1 240 000,00	362 876,26	259 197,33	151 067,14	475 117,06	1 240 000,00

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le diagnostic (ci-joint en tiré à part) présenté par le cabinet ARCHITECTURE PATRIMOINE & PAYSAGE DODEMAN SARL,
- d'approuver le plan de financement correspondant,
- de solliciter auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général toute subvention possible à hauteur maximum respective de 35 %, 15 % et 25 %,

Les crédits relatifs à l'exercice 2013 soit 500 000 € TTC sont inscrits au Budget primitif 2013.

M. Castagnet : « Je pense que tout le monde a reçu le gros dossier concernant le projet de restauration des couvertures et charpentes de l'Abbaye Royale. Monsieur Dodeman, architecte en chef des monuments historiques, nous a fait hier après-midi une présentation sur le sujet en présence des représentants de la DRAC, du Département, de journalistes et d'un certain nombre d'autres participants. De 1985 à 2000, la Ville a commencé la restauration d'une partie de l'Abbaye Royale, créant ainsi la bibliothèque, le Centre de Culture européenne, la galerie d'exposition, etc. A

ce jour, il nous paraît nécessaire de réaliser la mise hors d'eau des bâtiments ainsi que les vestiges de l'église abbatiale. Monsieur Dodeman, architecte en chef des monuments historiques, prévoit la restauration des charpentes, la réfection à neuf ou révision de certaines couvertures, la réfection des gouttières et harmonisation avec les façades pour qu'il n'y ait pas de conflit entre les écoulements d'eau et les pierres, le traitement des parties hautes maçonnées, le traitement des salissures en façades, constatées notamment dans la cour du Scorlion, l'éradication de la végétation et le traitement de certains parements. Ces travaux seront évidemment découpés en différentes tranches. Vous trouverez dans la deuxième page la liste des travaux qui ont été chiffrés par monsieur Dodeman. Je vous épargne la lecture de ce tableau, mais le montant total TTC s'élèvera à 1 238 000 €. Compte tenu de l'ampleur de l'opération, il est proposé de lancer une première phase de travaux de 900 000 € qui fera l'objet d'une inscription budgétaire sur trois années, voire plus, à hauteur de 500 000 € en 2013, 200 000 € en 2014 et 200 000 € en 2015. Une seconde phase, de l'ordre de 340 000 € TTC, sera programmée sur les deux années suivantes. Hier, lors de notre présentation aux institutions, la DRAC nous a bien précisé que nous serons amenés à vous représenter le programme que nous vous exposons aujourd'hui car elle a retenu un certain nombre de phasages quelque peu différents des nôtres. Nous serons donc évidemment obligés d'adapter notre financement à celui de la DRAC, de la région et du Département. Les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 35 % par la DRAC, de 15% par le Conseil Régional et de 25% par le Conseil général. Une page complète du document est consacrée au plan de financement, avec des chiffres qui correspondent bien sûr à la dépense générale. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter le diagnostic, tiré à part, présenté par le cabinet de monsieur Dodeman, d'approuver le plan de financement correspondant et de solliciter auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général les subventions dont je viens de vous parler. Nos crédits sont inscrits au Budget primitif 2013. Mais comme je vous l'ai dit à l'instant, nous en reparlerons à différentes reprises lorsque nous aurons reçu les observations de la DRAC ».

M. le Maire : « Ce projet a été conjointement proposé à la Commission culturelle et à la Commission technique, pour observations. Hier, nous avons donc participé à une réunion avec l'architecte monsieur Dodeman, mais également avec les représentants de la DRAC, qui nous ont assuré que ce projet était pour eux un projet important et prioritaire car il s'agit de faire en sorte que ce monument exceptionnel ne soit pas mis en péril du fait de désordres sur la toiture. Auparavant, nous avons eu une grande discussion avec la directrice de la Drac, madame Micheu. Elle nous a beaucoup encouragés à ne pas attendre de définir quelle serait la destination de l'Abbaye Royale, son contenu. En réalité, aujourd'hui, nous n'occupons qu'un gros tiers environ de cet ensemble monumental. Deux tiers de la superficie totale de l'Abbaye Royale ne sont donc pas utilisés du fait qu'il s'agit d'une friche. Madame Micheu nous a expliqué qu'il y avait vraiment péril et qu'il fallait intervenir de toute urgence sur les charpentes et les couvertures. Dans son esprit, cela signifie, sous réserve d'un bon phasage, qu'elle est très favorable pour participer à cet investissement ».

M. Castagnet : « Des crédits sont déjà réservés à cet effet à la DRAC ».

M. le Maire : « En effet, elle s'est battue afin d'obtenir des crédits pour cette opération. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur Raillard ? »

M. Raillard : « J'ai une question financière à poser vis-à-vis du Conseil régional. La DRAC a fait remarquer hier que normalement, les subventions du Conseil régional étaient de 15% du montant des travaux, mais qu'il y avait un plafonnement à 50 000 € par projet, sauf cas exceptionnel. La question que je pose est de savoir si le dossier de Saint-Jean-d'Angély pourrait être traité comme un dossier exceptionnel, vu le montant de l'investissement et la qualité du patrimoine concerné ? »

Mme Mesnard : « Madame Mesnard, qui vit à Saint-Jean et aime sa ville, fera le maximum pour sauvegarder l'Abbaye Royale. Mais ainsi que je l'avais dit à madame la Directrice générale des services, laissez-nous un petit peu de temps pour instruire ce dossier. Nous avons plusieurs possibilités. Nous attendions également des précisions concernant le phasage afin de savoir quel dispositif utiliser. J'ai transmis le dossier la semaine dernière. Je vous demande donc un petit peu de temps, mais vous pouvez être assurés que je ferai le maximum pour ma ville ».

M. le Maire : « Merci. Madame Ducournau, nous recevrons ici madame Micheu prochainement ? »

Mme Ducournau : « Il me semble que nous la recevrons le 17 avril pour une visite complète de l'Abbaye. Nous discuterons alors du projet culturel ainsi que de la sauvegarde du bâtiment ».

M. le Maire : « A cette occasion, nous avons évidemment invité la Région et le Département de façon à ce que tout le monde puisse réfléchir ensemble à la destination qui pourrait être donnée à notre Abbaye ».

Mme Mesnard : « J'ai effectivement été invitée à cette réunion. A cette occasion, je viendrai avec les représentants du service culture de la Région ».

M. le Maire : « Très bien. Monsieur Godderidge sera donc présent ? »

Mme Mesnard : « Peut-être pas monsieur Godderidge, mais la directrice adjointe sera là ».

M. le Maire : « Monsieur Godderidge était le directeur de la DRAC. Il est venu à Saint-Jean-d'Angély. Il a été le premier à qui j'ai fait découvrir les locaux non visitables de l'Abbaye, et c'est lui qui m'a fortement encouragé à constituer un dossier rapidement. Il était donc directeur de la DRAC à ce moment-là et ne savait alors pas qu'il allait devenir le directeur des affaires culturelles de la Région. Je précise que monsieur Godderidge est architecte. Il y a d'autres questions ? Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous avons ensuite à répartir le produit des amendes de police ».

RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Conseil général participe au financement de projets portant création de parkings, d'abris voyageurs, de signalisation verticale et horizontale.

Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil général pour la création de signalisation verticale et horizontale dans différentes voies communales. Ces travaux estimés à 4 844 € HT peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 20 % avec un montant plafonné à 7 600 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Opération	Dépenses			Recettes TTC
	HT	TTC		
Signalisation verticale et horizontale				
Quai de Bernouet	1 192,00 €	1 425,63 €	Conseil Général	968,00 €
Chemin de la Cité Henri	875,00 €	1 046,50 €	Amendes de police	
Rues Renoux et Alex Dumas	922,00 €	1 102,71 €		
Av. Jean Moulin/rue G. Désiré	1 342,00 €	1 605,03 €	Commune	4 825,42 €
Chemin Cité Henri/rue France III	513,00 €	613,55 €		
	4 844,00 €	5 793,42 €		5 793,42 €

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil général à hauteur de 20 % du montant de l'opération ci-dessus au titre de la répartition du produit des amendes de police.

M. Castagnet : « Une petite partie des amendes payées par les contrevenants est effectivement allouée aux finances communales. Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Conseil général participe au financement de projets portant création de parkings, d'abris voyageurs ou de signalisation verticale et horizontale. Il est donc proposé de solliciter, comme chaque année, l'aide du Conseil général pour un certain nombre de travaux. Ces travaux, estimés à 4 844 € HT, peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 20 % avec un montant plafonné à 7 600 € HT. Vous pouvez découvrir dans vos documents une liste des travaux proposés qui participeront à la demande de cette subvention ».

M. le Maire : « Il faut préciser que les contraventions que les Angériens paient n'ont rien à voir avec cette somme. Je ne voudrais pas qu'il y ait la moindre ambiguïté. Je souhaite d'ailleurs que les Angériens fassent preuve d'une certaine forme de discipline afin que nous ne soyons pas obligés de verbaliser. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Monsieur Bouron ? »

M. Bouron : « A ce titre, Monsieur Castagnet, vous qui êtes un homme influent, ne pourriez-vous pas intervenir auprès du président de la Communauté de communes afin que soient au moins bouchés les trous qui jalonnent les quelques centaines de mètres de voirie qui mènent à la déchetterie de

Fontorbe et qui relèvent de cette collectivité ? En effet, les remorques qui sont chargées de produits verts ou autres se déversent sur la route tellement ces trous sont nombreux et importants ».

M. Castagnet : « Oui Monsieur Bouron, vous avez raison. Nous sommes déjà intervenus. Des réparations ont été entreprises, mais le revêtement s'est depuis de nouveau dégradé. Nous allons une nouvelle fois évoquer le problème ».

M. le Maire : « Il s'agit d'une remarque qui est absolument pertinente. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous continuons avec la sécurisation du réseau d'alimentation ».

SÉCURISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE VERS ARCADYS CONVENTION DE SERVITUDE AVEC M. ET MME HAYE

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

Dans le cadre de la construction d'une canalisation en direction d'ARCADYS pour la sécurisation de l'alimentation de l'eau potable, le tracé de la conduite doit emprunter sur une longueur de 500 m, le long de la RD 939, la propriété de M. et Mme HAYE, cadastrée section ZS n° 4.

Il est donc nécessaire de signer avec M. et Mme HAYE une convention de servitude dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- pose d'une conduite de diamètre 250 mm sous une emprise de 1,50 m de largeur à une profondeur d'environ 80 cm,
- remise en l'état de l'assiette de pose de la canalisation d'eau potable d'une largeur approximative de 10 m,
- réalisation des travaux à partir du 15 juillet 2013 pour une durée de 15 jours,
- obligation par l'entreprise chargée des travaux de broyer les pierres restant sur l'emprise,
- engagement du Maître d'ouvrage à recréer à l'identique le terrain de culture à titre de compensation forfaitaire et définitive.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

M. Castagnet : « Comme vous le savez, nous allons réaliser un maillage du circuit d'eau sur la déviation au nord de Saint-Jean-d'Angély, entre Arcadys et les châteaux d'eau actuels. Pour ce faire, nous traversons la propriété de madame Haye, monsieur Haye étant l'exploitant. Il s'agit donc là d'une convention de servitude. Vous découvrez ici le plan des lieux. Nous avons donc une convention

de passage avec un certain nombre de conditions afin que les lieux soient remis en état à l'issue des travaux pour que les propriétaires puissent ensuite continuer à cultiver ».

M. le Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Nous enchainons avec les réseaux de gaz ».

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX GAZ RUE HECTOR BERLIOZ CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

Dans le cadre du renouvellement des réseaux gaz dans la rue Hector Berlioz, GRDF doit passer sur des terrains privés de la Commune cadastrés section AV n° 23 et AV n° 24, afin de relier les immeubles à la conduite principale située sous la route.

Aussi est-il nécessaire avant d'engager ces travaux, de conclure une convention de servitude avec le concessionnaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

M. Castagnet : « Dans le cadre du renouvellement des réseaux gaz dans Saint-Jean-d'Angély, GRDF doit passer, rue Hector Berlioz, sur des terrains privés de la Commune. Il est donc prévu de conclure une convention de servitude avec le concessionnaire. Cette convention a été jointe à votre dossier ainsi qu'un petit plan qui détermine les rues traversées par GRDF ».

M. le Maire : « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Nous allons évoquer le diagnostic dont nous avons parlé tout à l'heure »

DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

L'éclairage public de la Ville de Saint-Jean-d'Angély n'a pas fait l'objet de modification significative depuis les années 1980.

Il est aujourd'hui nécessaire de réaliser un diagnostic du réseau qui comprendra notamment :

- un inventaire technique de l'existant,
- un inventaire financier par l'analyse des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les trois dernières années entières,
- un schéma directeur de rénovation chiffré « en coût global »,
- un comparatif des avantages techniques et/ou financiers en regard de la situation actuelle.

La collectivité devra également prendre en compte des éléments qualitatifs liés à l'amélioration de l'éclairage public tels que l'augmentation de la sécurité tant active que passive, la qualité du service et la satisfaction des habitants.

Dans le cadre de sa politique Maîtrise de la Demande d'Electricité, l'ADEME aide les collectivités locales dans le domaine de l'éclairage public. Cette aide peut atteindre 70 % du montant de l'étude à la condition que celle-ci respecte le cahier des charges élaboré par l'ADEME.

A l'issue de la consultation lancée par la Collectivité en juin 2012 auprès de quatre entreprises, une seule offre a été reçue. Il s'agit de celle de la Société NOCTABENE pour un montant de 20 343,60 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'engager l'audit de l'éclairage public de la Commune suivant le cahier des charges de l'ADEME,
- de solliciter l'aide la plus élevée possible de l'ADEME,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits, soit 22 000 € (coût de l'étude et frais de reprographie), sont inscrits ce jour au Budget supplémentaire 2013.

M. Castagnet : « Monsieur Raillard l'a effectivement évoqué tout à l'heure. Il est donc prévu de procéder à un diagnostic concernant l'ensemble de l'éclairage public de la ville. Il s'agit de réaliser l'inventaire technique de l'existant, un inventaire financier, un schéma directeur de rénovation, un comparatif des avantages techniques et/ou financiers. Dans le cadre de sa politique de la maîtrise de la demande d'électricité, l'ADEME peut nous subventionner. C'est pour cela que nous sollicitons auprès d'eux une aide de 70% du montant de l'étude qui a été confiée à la société NOCTABENE, qui a été retenue après un appel d'offres à quatre entreprises. Le montant total de cette étude est de 20 343 € TTC. Cette délibération a pour but de demander une subvention à l'ADEME ».

M. le Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous poursuivons avec la vente d'un bien communal ».

VENTE D'UN BIEN COMMUNAL 40 AVENUE PORT MAHON

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

Conformément à l'article L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales, la Commune a mis en vente un certain nombre de ses biens immobiliers dont la maison située 40 avenue Port Mahon, cadastrée section AE n° 610 d'une superficie d'environ 66 m². L'estimation de France Domaine s'élève à 35 000 €.

M. et Mme Yves BODIN se sont portés acquéreurs de ce bien pour 33 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de vendre l'immeuble situé 40 avenue Port Mahon à M. et Mme Yves BODIN au prix de 33 500 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte translatif de propriété.

M. Castagnet : « Il s'agit de la maison où était logée l'association de bridge, parcelle n° 610 qui figure sur le plan. Monsieur et madame Yves Bodin se sont portés acquéreurs de ce bien pour 33 500 €. Il est donc proposé au Conseil municipal de vendre ce bien au prix indiqué et d'autoriser monsieur le Maire à signer les documents correspondants ».

M. le Maire : « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. Castagnet : « La délibération suivante est retirée ».

Mme Mesnard : « Pour quelle raison est-elle retirée s'il vous plait, Monsieur Castagnet ? »

M. Castagnet : « Elle est retirée parce qu'il nous manque quelques éléments, Madame Mesnard ».

M. Bouron : « Monsieur Castagnet, comment les Domaines peuvent-ils estimer ce terrain à 2 750 € alors que la partie supérieure était apparemment constructible ? »

M. Castagnet : « Elle l'était très peu. En réalité, la partie constructible est située sur le haut du talus. Il est quasiment impossible de construire. D'ailleurs, il nous faudra placer en totalité cette parcelle en

zone non constructible la prochaine fois que nous aurons à modifier le PLU. De plus, cette zone est inondable. On ne peut pas construire une maison sur ce terrain ».

M. le Maire : « Merci. En tous cas, cela n'est pas l'objet d'une délibération. Nous allons continuer avec la dénomination des zones artisanales ».

DÉNOMINATION DE LA ZONE ARTISANALE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE LA GRENOBLERIE

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

Depuis 2001, la collectivité aménage une zone commerciale, industrielle et artisanale au lieudit La Grenoblerie sur une emprise d'environ 16 ha. Cet aménagement se réalise en trois phases sur trois secteurs.

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer et de délimiter ces secteurs de la manière suivante :

- Grenoblerie 1 englobant la rue Martin Luther King, Ferdinand Buisson et René Cassin,
- Grenoblerie 2 correspondant à la rue Roger Menaud,
- Grenoblerie 3 située lieudit Fief Chailloux,

tels que matérialisés sur le plan ci-joint.

M. Castagnet : « Il s'agit d'une délibération de principe. En ce qui concerne la zone de La Grenoblerie, nous parlons de l'extension de La Grenoblerie 1, l'extension de La Grenoblerie 2... Nous avons simplement décidé de schématiser Grenoblerie 1, Grenoblerie 2 et Grenoblerie 3. C'est une simple formalité de simplification des appellations, de façon à ce que chacun sache de quoi il est question ».

M. le Maire : « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous en arrivons à la dernière délibération. Madame Jauneau va nous parler des itinéraires de randonnées pédestres que nous envisageons de réaliser ».

CRÉATION D'ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Christelle JAUNEAU

La municipalité souhaite favoriser les modes de déplacements doux pour découvrir la ville de Saint-Jean-d'Angély, en privilégiant les itinéraires piétons.

Afin d'inciter les Angériens et les touristes à découvrir les richesses patrimoniales, naturelles et historiques, il est proposé de mettre en place des sentiers pédestres.

Des itinéraires de randonnées pédestres ont été établis en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Saint-Jean-d'Angély, le Pays des Vals de Saintonge et le Conseil général. Il s'agit de relier les nouveaux sentiers avec ceux existants et de renforcer leur attrait.

Afin de vérifier la pertinence de ces sentiers, il est prévu de recueillir l'avis des Angériens et des touristes pendant une phase de test qui se déroulera au cours de l'été 2013.

A l'issue de la saison touristique, les observations formulées seront analysées avec nos partenaires afin d'améliorer le tracé des sentiers le cas échéant.

Le programme des travaux envisagés se déroulera en deux phases et comprendra :

Première phase (mai à septembre 2013) :

- le rafraîchissement de l'arboretum avec la mise en place :
 - de nouvelles plaques de présentation des différentes essences,
 - d'une table d'orientation plus adaptée à la découverte du site notamment pour les groupes scolaires,
 - d'un totem d'entrée pour identifier le site,
 - de bornes ludiques à différents endroits de l'arboretum pour découvrir en s'amusant les essences présentes.
- la réalisation d'un balisage provisoire des sentiers pédestres,
- la création de plans de poche,
- la mise à disposition d'un cahier pour recueillir les observations des Angériens et des touristes.

Deuxième phase (à partir de janvier 2014) :

- Validation des sentiers,
- mise en place du balisage définitif.

Lors des aménagements du plan d'eau de Bernouet, une identité graphique a été créée. Celle-ci sera reprise pour les planimètres présentant les différents sentiers.

La problématique de la signalétique intra-muros des chemins de Compostelle a été intégrée dans la réflexion des sentiers pédestres. Un travail avec les associations et les institutions est en cours pour définir le parcours le plus adapté permettant de découvrir la ville tout en respectant le tracé historique emprunté par les pèlerins pendant des siècles.

Enfin, certains secteurs nécessiteront quelques travaux pour sécuriser et faciliter les parcours pédestres. Les passerelles le long de la Boutonne ainsi que la rue de Moulinveau sont concernées par ces aménagements.

Le coût global de l'opération « sentiers pédestres » est estimé à 49 036 € TTC et se décompose ainsi :

Première phase : 23 920 € TTC

Deuxième phase : 25 116 € TTC.

Le plan de financement (en euros) s'établit comme suit :

Travaux	Dépenses			Recettes
	HT	TTC		
Phase 1	20 000,00	23 920,00	Conseil général	12 300,00
Phase 2	21 000,00	25 116,00	Conseil régional	12 300,00
			Ville	24 436,00
Total	41 000,00	49 036,00		49 036,00

La création de sentiers pédestres est éligible à différentes subventions :

- le Conseil régional au titre du Contrat Régional de Développement Durable (CRDD),
- le Conseil général dans le cadre du Plan Départemental des Cheminements.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Conseil régional et du Conseil général à hauteur de 30 % du montant hors taxes du coût de l'opération.

Les crédits nécessaires à la phase 1 sont inscrits ce jour au Budget supplémentaire 2013.

Mme Jauneau : « La municipalité souhaite favoriser les modes de déplacements doux pour découvrir la ville de Saint-Jean-d'Angély en privilégiant les itinéraires piétons. Afin d'inciter les Angériens et les touristes à découvrir les richesses patrimoniales, naturelles et historiques, il est proposé de mettre en place des sentiers pédestres. Des itinéraires de randonnées pédestres ont été établis en partenariat avec la communauté de communes du canton de Saint-Jean-d'Angély, le Pays des Vals de

Saintonge et le Conseil général. Il s'agit de relier les nouveaux sentiers avec ceux existant et renforcer leur attrait. Afin de vérifier la pertinence de ces sentiers, il est prévu de recueillir l'avis des Angériens et des touristes pendant une phase de test qui se déroulera au cours de l'été 2013. A l'issue de la saison touristique, les observations formulées seront analysées avec nos partenaires, cités ci-dessous, afin d'améliorer le tracé des sentiers le cas échéant. Le programme des travaux envisagés se déroulera en deux phases. La première phase, de mai à septembre, concernera le rafraîchissement de l'arboretum avec la mise en place de nouvelles plaques de présentation des différentes essences. Nous ferons figurer dessus un dessin de l'arbre, le nom de l'arbre en français et en latin, la famille et son origine, et quelques lignes de précision sur l'essence. Nous installerons une table d'orientation plus adaptée à la découverte du site notamment pour les groupes scolaires, un totem d'entrée pour identifier le site et des bornes ludiques et pédagogiques à différents endroits de l'arboretum pour découvrir en s'amusant les essences présentes. Nous procéderons également à la réalisation d'un balisage provisoire des sentiers pédestres, la création de plans de poche et proposerons la mise à disposition d'un cahier pour recueillir les observations des Angériens et des touristes. La deuxième phase, à partir de janvier 2014, consistera en la validation des sentiers après le recueil des avis et la mise en place du balisage définitif. La création des sentiers pédestres est éligible à différentes subventions, celles du Conseil régional et du Conseil général. Il est donc proposé au Conseil municipal d'arrêter le plan de financement ci-dessus et de solliciter l'aide du Conseil régional et du Conseil général à hauteur de 30 % du montant ».

M. le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Je voudrais juste dire la satisfaction de monsieur Moutarde, qui a créé cet arboretum et qui a été très peiné lorsque sont survenus des vols d'arbres quelques semaines après leur plantation. Il s'agit donc d'une profonde satisfaction ».

M. le Maire : « Je pense d'ailleurs qu'il faut faire connaître cet arboretum car il s'agit d'une très jolie promenade, très instructive. On y distingue notamment bien les arbres qui réussissent à se développer dans notre région et ceux qui rencontrent plus de difficultés ».

Mme Jauneau : « L'intérêt de ces investissements est aussi de créer un nouveau projet sur ce site pour faire découvrir aux familles et aux scolaires l'arboretum existant à Saint-Jean-d'Angély ».

M. le Maire : « Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Merci beaucoup pour votre patience. Nous nous retrouverons lors du prochain Conseil municipal ».

M. Castagnet : « Monsieur Boucher-Doigneau nous offre le champagne pour fêter son anniversaire »

M. le Maire : « Nous sommes effectivement invités par monsieur Boucher-Doigneau à prendre une coupe de champagne ».